

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1999)

Rubrik: Asie et Pacifique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'apparente tranquillité de cette scène fait illusion. Les mines terrestres laissées après la guerre continuent de faire peser une menace mortelle et empêchent tout retour à l'autosuffisance. Le CICR s'efforce, avec ses programmes de prévention contre les dangers des mines, de réduire le risque d'accident par mine partout dans le monde.

ASIE ET PACIFIQUE

Asie du Sud et Asie centrale

Délégations CICR:

Afghanistan, Pakistan, Sri Lanka, Tadjikistan

Délégations régionales CICR:

New Delhi, Tachkent

Asie du Sud-Est et Extrême-Orient

Délégations CICR:

Cambodge, Myanmar

Délégations régionales CICR:

Bangkok, Djakarta, Manille

Personnel:

Expatriés CICR ¹ :	201
Sociétés nationales ¹ :	65
Employés locaux ² :	2139

Dépenses totales: CHF 115 142 138,41

Répartition des dépenses:

Protection:	16 020 910,90
Assistance:	66 300 866,87
Prévention:	10 524 813,19
Coopération avec les Sociétés nationales:	6 487 786,43
Participation aux frais généraux:	6 627 236,00
Programme général:	9 180 525,02



¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, en décembre 1999

Le déferlement de violence à Timor-Est a dominé les opérations humanitaires menées en Asie en 1999. Présent à Timor-Est depuis 1979, le CICR a surveillé de près la montée des tensions avant le référendum sur l'indépendance, tenu en août. Tout en poursuivant ses programmes de la santé, de protection, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, il a constitué des stocks de secours d'urgence et aidé la Croix-Rouge indonésienne à renforcer sa capacité d'intervention en cas de crise. Lorsque la violence a éclaté, en septembre, les locaux du CICR à Dili ont été attaqués et le personnel expatrié a dû partir. La suspension des opérations a toutefois été temporaire, le CICR ayant pu rapidement retourner à Dili. S'appuyant sur des réseaux et des contacts bien établis, il a très vite mis sur pied de vastes programmes d'assistance et de recherches en faveur des centaines de milliers de victimes du conflit.

La situation à Timor-Est n'a été que l'une des graves crises de caractère politique, économique, ethnique ou religieux que l'archipel indonésien a connues en 1999. En coopération avec la Croix-Rouge indonésienne, le CICR a également répondu aux besoins engendrés par les flambées de violence dans les Moluques, dans l'ouest de Kalimantan et à Aceh. Tirant parti du nouvel esprit de démocratisation et de réforme, il a élargi ses activités de diffusion aux forces armées indonésiennes, mais à la fin de l'année, les obstacles à l'action humanitaire n'avaient toujours pas été levés dans les zones de conflit de l'archipel. Malgré la montée de la violence dans les Moluques, le CICR n'a pas pu maintenir sa présence dans cette région après la fin, en juin, du programme d'assistance qu'il menait avec la Croix-Rouge indonésienne. La délégation de Djakarta a continué à demander instamment aux autorités indonésiennes d'autoriser le CICR à conduire ses opérations humanitaires dans toutes les zones touchées par la violence.

En juin 1999, il a fallu lancer rapidement une intervention humanitaire en raison d'une flambée de violence à Guadalcanal, dans les îles Salomon. Dans le cadre d'une opération dirigée par la délégation régionale de Manille, le CICR a coopéré avec la Croix-Rouge des îles Salomon pour fournir moyens de transport et articles de secours aux victimes des tensions intercommunautaires et leur apporter une protection.

Malgré la nécessité de faire face à ces vagues soudaines de violence, le CICR n'a pas négligé les activités en cours dans les pays en proie à des conflits prolongés. En Afghanistan, la destruction des infrastructures et la dislocation de l'économie engendrées par des décennies de guerre ont progressivement accru la dépendance de la population à l'égard de l'assistance internationale, ce qui a contraint les acteurs humanitaires à s'interroger sur le bien-fondé de leur intervention dans une situation de conflit permanent. C'est ainsi que le CICR a opté pour des stratégies d'assistance visant à remettre la population afghane dans la voie de l'autosuffisance.

À Sri Lanka, aucune solution n'a été trouvée au conflit entre le gouvernement et le LTTE*. Les violents combats de novembre 1999 ont permis au LTTE de reprendre presque tout le territoire perdu au cours des deux années précédentes. En jouant son rôle d'intermédiaire neutre et menant des activités d'assistance et de protection, le CICR a contribué de manière déterminante à assurer la survie des populations touchées par les hostilités. Les efforts considérables qu'il a déployés pour mieux faire connaître le droit et les principes humanitaires relatifs, notamment, aux combattants hors de combat et aux soins médicaux dont doivent bénéficier tous les combattants blessés, n'ont en revanche pas été concluants.

Au Cachemire, les tensions entre l'Inde et le Pakistan ont persisté. Pendant les événements de Kargil, le CICR a obtenu l'accès aux prisonniers de guerre capturés lors des combats et a pu remplir le rôle qui lui est dévolu en cas de conflit international. Bien qu'il ait continué à visiter les personnes détenues en relation avec la situation dans l'État du

* LTTE: «Liberation Tigers of Tamil Eelam» – Tigres de libération de l'Eelam tamoul.

Jammu-et-Cachemire, le CICR s'est heurté à des difficultés croissantes pour obtenir l'accès à ces détenus selon les termes de son Mémorandum d'accord avec le gouvernement indien. Le CICR a demandé qu'une table ronde soit organisée pour examiner ces problèmes avec les autorités compétentes.

Au Népal, un accès plus large aux détenus incarcérés en relation avec l'insurrection maoïste a entraîné l'extension des activités de protection du CICR.

En Asie, c'est au Myanmar que le CICR a enregistré les progrès les plus importants: début des visites de détenus, présence étendue à deux nouveaux États (Mon et Kayin) et ouverture d'un bureau pour gérer ses activités dans l'État de Shan. En Chine, les discussions sur l'accès aux catégories de détenus relevant du mandat du CICR n'ont pas avancé. Bien que de nombreuses missions aient été effectuées dans la péninsule coréenne, le CICR n'a enregistré aucun progrès dans l'action menée pour convaincre les autorités des deux pays de rechercher une solution humanitaire au problème des familles séparées depuis la guerre de Corée.

Au Cambodge, le rapatriement des Cambodgiens réfugiés en Thaïlande et la normalisation de la situation politique ont conduit le CICR à réduire ses effectifs et ses programmes. C'est désormais dans les domaines du développement et des droits de l'homme qu'une action s'impose.

Le Tadjikistan s'est résolument engagé dans la voie de la paix en 1999: la plupart des mouvements d'opposition armée ont en effet rendu les armes et plusieurs points de l'accord de paix ont été mis en application. Toutefois, ces avancées politiques n'ont eu qu'un impact limité sur la population dont le retour à l'autosuffisance est entravé par la faiblesse de l'économie et des infrastructures. Dans les zones le plus durement touchées par les combats, les conditions de vie sont trop précaires pour qu'un retrait des organisations humanitaires puisse être envisagé et le CICR a poursuivi la plupart de ses activités.

La Malaisie, le Cambodge et le Tadjikistan ont ratifié en 1999 le traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel, tandis que divers traités internationaux de contrôle des armements étaient ratifiés par l'Inde et le Tadjikistan. En Asie centrale, la formation de nouveaux États a constitué, pour le CICR, une occasion particulièrement favorable d'encourager l'intégration du droit humanitaire dans la nouvelle législation. Le Kirghizistan et le Tadjikistan ont mis sur pied des commissions nationales de mise en œuvre du droit humanitaire. Dans les pays d'Asie centrale, comme dans d'autres régions de l'ex-Union soviétique, le CICR s'est employé à promouvoir les valeurs humanitaires auprès des jeunes.

En Asie de l'Est, le CICR s'est efforcé d'élaborer une approche régionale pour renforcer la mise en œuvre du droit humanitaire. Il a contribué à la préparation et à l'animation du premier forum régional de l'ANSEA* sur le droit international humanitaire, qu'il a coparrainé avec le gouvernement australien.

* ANSEA: Association des nations du Sud-Est asiatique.

AFGHANISTAN

PROTECTION

1 757 011

ASSISTANCE

33 629 442

PRÉVENTION

924 347

COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE

1 965 564

PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX

2 071 052

PROGRAMME GÉNÉRAL

903 293

DÉPENSES TOTALES CHF 41 250 709

*échec des initiatives
en faveur de la paix*

*lourdes pertes
et déplacements massifs*



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR + Présence CICR ▽ Centre orthopédique CICR

Après l'accalmie hivernale, les espoirs de paix en Afghanistan se sont évanouis lorsque les talibans se sont retirés des négociations engagées à Ashgabat sous l'égide des Nations Unies. Des combats ont éclaté peu après dans les environs de Bamyan et les talibans ont massé des troupes à Kaboul, ainsi que le long des lignes de front de Shamali et Tagab. La réunion des « 6 plus 2 »*, tenue en juillet à Tachkent, a tenté en vain de prévenir l'offensive imminente.

Fin juillet, les forces talibans ont progressé à travers la plaine de Shamali. Elles ont atteint Gulbahar, mais ont été rapidement repoussées, une contre-attaque surprise ayant permis à la coalition d'opposition du Nord de reprendre la plus grande partie de la zone. Cette ligne de front s'est stabilisée et un calme relatif a régné de la mi-août à la fin de l'année. Après l'offensive lancée au nord de Taloqan, en septembre, et la prise de deux districts importants à la frontière du Tadjikistan, les talibans contrôlaient toute la province de Kunduz, fin octobre. Des accrochages ont continué à se produire dans le nord jusqu'à la fin de l'année et de multiples attaques aériennes lancées par les talibans ont été signalées à Taloqan.

Ces combats, qui n'ont pas entraîné de changements majeurs quant au contrôle du territoire, ont néanmoins provoqué de lourdes pertes, contraint de nombreux civils à

* Six pays voisins de l'Afghanistan, plus la Russie et les États-Unis.

polarisation de la population

économie paralysée

retour des Nations Unies

isolement croissant de l'Afghanistan

accès aux détenus amélioré

autosuffisance accrue

prendre la fuite et donné lieu à de nombreuses allégations de violations du droit humanitaire par toutes les parties. Pendant la même période, les attaques éclair se sont poursuivies dans la région de Mazar-i-Sharif, provoquant la mort de civils et compromettant la sécurité dans la région.

La polarisation croissante entre les belligérants a aggravé les tensions interethniques au sein des communautés, faisant craindre des représailles et d'autres violations du droit humanitaire, y compris dans des régions épargnées par le conflit. Le CICR a continué à suivre la situation des populations civiles et à effectuer des démarches auprès des autorités compétentes au sujet des violations du droit humanitaire.

La persistance des combats a paralysé la vie sociale et économique et privé le pays des ressources nécessaires pour remettre en état les infrastructures et les institutions détruites ou endommagées par vingt ans de guerre. De fait, ni les routes ni les bâtiments n'ont été réparés, même dans les zones étroitement tenues par les talibans. Les ouvriers sont rarement payés et, s'ils le sont, le salaire perçu ne suffit généralement pas à couvrir les besoins essentiels d'une famille. À Kaboul, le système d'adduction d'eau fonctionne à moins de 20% de sa capacité d'avant-guerre. Dans les zones rurales, les systèmes d'irrigation ont été détruits ou endommagés, et les terres arables ne peuvent être cultivées.

En 1998, des problèmes de sécurité et les frappes aériennes américaines sur ce qui aurait été des camps d'entraînement de terroristes avaient poussé toutes les institutions spécialisées des Nations Unies et la plupart des ONG à se retirer d'Afghanistan. Certaines d'entre elles ont recommencé à assurer une présence limitée dans le pays en 1999.

L'isolement de l'Afghanistan a été accru en 1999 par les sanctions qui ont été imposées aux talibans en application de la résolution 1267 du Conseil de sécurité. Les sanctions, entrées en vigueur en novembre 1999, interdisent le décollage et l'atterrissement, hors d'Afghanistan, d'avions appartenant aux talibans et gèlent les avoirs talibans à l'étranger.

Le CICR ayant obtenu de meilleures conditions d'accès aux régions du nord de l'Afghanistan, les délégués ont pu reprendre les visites aux personnes détenues à Mazar-i-Sharif et Bamyan. Après une interruption de deux ans, due aux mauvaises conditions de sécurité, les équipes du CICR ont pu visiter à nouveau les personnes détenues à Kunduz. Dans la plupart des régions, les délégués ont pu visiter régulièrement les personnes détenues dans le cadre du conflit, notamment les groupes particulièrement vulnérables comme les femmes et les enfants. Seuls quelques rares problèmes ont entravé l'accès aux détenus, en particulier à Herat et Kandahar. Le CICR a amélioré la situation sanitaire dans les prisons en assurant la construction ou la réparation de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Des médicaments et du matériel médical ont été remis aux services de santé pénitentiaires. Les détenus libérés ont bénéficié d'un soutien financier et logistique pour regagner leur foyer. Le CICR a en outre financé les visites familiales aux détenus dont les proches devaient accomplir un long trajet.

En restant en contact avec les deux parties au conflit, le CICR a été en mesure de jouer son rôle traditionnel d'intermédiaire neutre et de faciliter le dialogue, l'échange d'émissaires et le transport, au travers des lignes de front, des prisonniers libérés et des dépouilles mortnelles.

Il y a plus de 20 ans que le CICR vient en aide aux victimes du conflit afghan. Présent dans le pays de façon ininterrompue depuis 1987, il reste profondément résolu à aider la population afghane à surmonter les effets d'un conflit qui perdure. Ces dernières années, le pays a été dirigé par des gouvernements peu expérimentés, pour qui les conquêtes militaires priment sur le relèvement économique.

ASIE DU SUD ET ASIE CENTRALE AFGHANISTAN

Les organisations humanitaires ont donc commencé à se demander si leurs programmes ne venaient pas se substituer à l'action gouvernementale. Pour éviter d'encourager la dépendance et d'alimenter une situation de conflit perpétuel, le CICR a mis l'accent, en 1999, sur le rétablissement de l'autosuffisance de la population et le renforcement de la viabilité des programmes.

L'agriculture occupant la majorité des habitants de l'Afghanistan, les programmes agricoles constituent un très bon moyen d'accroître l'autosuffisance. Le CICR a contribué à développer la capacité de production vivrière de régions entières en poursuivant ses divers programmes: fabrication d'outils, création de pépinières d'arbres fruitiers et de plantes légumières, protection des plantes, plantation d'arbres, distributions de semences, remise en état des systèmes d'irrigation et vaccination du bétail. Des milliers d'Afghans ont participé à la réfection des canaux dans le cadre d'un projet « vivres contre travail », qui a augmenté la superficie des terres cultivables. Les distributions de semences, d'outils, de pesticides et d'engrais ont amélioré le rendement des cultures. À Badghis, des canaux ont été nettoyés, des semences distribuées et de jeunes arbres plantés dans le cadre d'un projet délégué à la Croix-Rouge allemande. De la farine de blé a été remise à 2 000 familles particulièrement démunies, en échange de plus de 37 tonnes d'insectes ravageurs ramassés à la main.

Les régions rurales ont, certes, connu des difficultés, mais ce sont les habitants des villes qui ont le plus pâti de l'effondrement général de l'économie. En 1999, à Kaboul, le CICR a continué à distribuer des vivres aux familles ayant à leur tête une veuve ou une personne handicapée, tout en cherchant les moyens d'accroître l'autosuffisance des bénéficiaires. L'un des projets a consisté à fournir aux familles vulnérables des poulets, des semences de légumes et des outils de jardinage. Dans le cadre d'un projet-pilote, la délégation a distribué une sorte de pain très nutritif mais plus noir que le pain traditionnel local et moins apprécié de la population afghane. Cette stratégie permet d'identifier les plus démunis qui, n'ayant pas d'autre choix, acceptent cette aide. En coopération avec le Croissant-Rouge afghan, le CICR a également soutenu des projets de formation professionnelle pour des orphelins ou des jeunes qui sont soutien de famille.

Le CICR a continué à améliorer les conditions de salubrité dans les villes. C'est ainsi que des travaux de construction ou de réparation de latrines, de puits et de conteneurs à ordures ont été effectués dans cinq districts de Kaboul. Aux échelons des communautés et des municipalités, les autorités ont été encouragées à assumer davantage de responsabilité en renseignant le public sur la façon d'utiliser les latrines. Des séances d'éducation à la santé ont été organisées à l'intention d'étudiants et de chefs de famille.

Les violents combats qui se sont déroulés à Shamali et dans le nord-est du pays ont provoqué le déplacement de milliers de personnes dans la plaine de Shamali et la vallée du Panshir, ainsi qu'à Takhar, Kunduz et Bamyan. Le CICR a distribué des vivres, des ustensiles ménagers et des articles d'hygiène aux déplacés et aux réfugiés de retour dans ces régions ainsi qu'à Kaboul.

Fin 1999, la plupart des personnes qui, en 1997, avaient fui la région de Bala-Murghab pour gagner Herat étaient de retour dans leur région d'origine. Le programme d'assistance que le CICR avait mis en place à l'échelon communautaire pour les encourager à rentrer dans leur foyer a été mené à bonne fin; le bureau de Petaw qui gérait les activités en faveur de cette population a été fermé.

Les activités de recherches sont de plus en plus nécessaires en raison des déplacements continuels de populations. En octobre, le CICR a pu offrir à 14 000 personnes déplacées nouvellement arrivées à Kaboul la possibilité de prendre contact avec des proches par le biais de messages Croix-Rouge. Aucun service postal ne fonctionnant dans le pays, le système de messages, désormais géré par le Croissant-Rouge afghan, reste un moyen de communication important pour les familles dispersées par le conflit.

programmes agricoles

*population urbaine
le plus durement touchée*

conditions sanitaires améliorées

*des milliers de personnes
fuient les combats*

*aider les familles
à rester en contact*

aide aux victimes du séisme

améliorer la prise en charge chirurgicale des blessés de guerre

prothèses pour les amputés

Un séisme a frappé Wardak et Logar en février, provoquant d'importants dégâts matériels mais peu de pertes en vies humaines. Les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont collaboré afin de porter secours aux familles sinistrées.

Le CICR a poursuivi son soutien aux établissements médicaux qui, dans les différentes régions du pays, traitent les blessés de guerre et les autres patients nécessitant une prise en charge chirurgicale. Les services de chirurgie des cinq principaux hôpitaux afghans ont bénéficié d'un soutien important et régulier, qui a revêtu différentes formes (matériel et équipement de chirurgie, amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et autres travaux d'entretien indispensables, combustible et versement d'allocations au personnel). Des efforts ont été déployés pour encourager les autorités à assumer davantage de responsabilité vis-à-vis de ces cinq établissements. Ceux-ci n'ont pas abouti en raison de la faiblesse persistante de l'infrastructure médicale et de l'afflux de patients consécutif à la recrudescence des combats au cours de la seconde partie de l'année. La délégation a également fourni une assistance ponctuelle à dix autres hôpitaux, dont neuf dans le nord, ainsi qu'à plus de 20 petites structures médicales prodiguant des soins chirurgicaux aux blessés de guerre. Bien que ses vols sur Baghram (à travers la ligne de front) aient été interrompus du fait de la reprise des combats en juillet, le CICR a continué à acheminer par voie terrestre du matériel médical vers le nord, en passant soit par le col d'Anjuman, soit par la vallée de Taghab, et en utilisant des camions ou, à défaut, des ânes. Lorsque des combats ont éclaté à Taloqan, plus de trois tonnes de fournitures médicales ont été acheminées par voie terrestre ou aérienne jusqu'à l'hôpital de la ville.

Des contacts ont été pris avec les autorités afin de mettre sur pied un comité national de coordination pour la santé. L'absence d'autres acteurs humanitaires et les priorités immédiates des autorités compétentes ont toutefois ralenti le processus. L'acheminement du matériel médical destiné à la vallée du Panshir et à la plaine de Shamali est resté problématique en 1999. Les trois hôpitaux de Shamali ayant été fermés en raison des combats, le CICR a apporté une assistance accrue aux deux hôpitaux qu'il soutient dans la vallée du Panshir afin de les aider à faire face à l'afflux de patients.

Les quatre centres d'appareillage orthopédique du CICR – Herat, Jalalabad, Kaboul et Mazar-i-Sharif – ont continué à produire des prothèses et à appareiller les victimes de mines, ainsi que d'autres patients, dont les personnes frappées par la poliomyélite. Les composants orthopédiques ont non seulement été utilisés dans les établissements situés en Afghanistan, mais aussi ont été envoyés de Kaboul à Douchanbé, pour être utilisés dans le cadre des programmes du CICR au Tadjikistan. À Kaboul, le CICR a poursuivi le programme mis en place pour suivre l'évolution de la situation des paraplégiques et leur fournir des soins à domicile. L'objectif est de réduire le risque de complications médicales et de faciliter la réintégration de ces patients dans leur famille et de leur communauté.

L'accès aux centres existants étant bloqué à la fois par les mines et par la recrudescence des combats, les patients de la vallée du Panshir et de la plaine de Shamali ne pouvaient bénéficier de services d'appareillage orthopédique. Une partie de l'hôpital de Gulbahar a donc été réhabilitée afin de créer un centre temporaire où des patients vivant dans des zones non contrôlées par les talibans pourraient être équipés de prothèses ou d'orthèses. Ce centre, dont le personnel était composé de techniciens et de physiothérapeutes recrutés dans les quatre autres centres du CICR, venait à peine de commencer à traiter et à appareiller des patients, en juillet, quand l'offensive l'a contraint à fermer ses portes. L'amélioration des conditions de sécurité a toutefois permis sa réouverture en novembre. Sur les 239 employés des cinq centres d'appareillage orthopédique du CICR, plus de la moitié étaient eux-mêmes handicapés et 30 étaient des femmes. Le

informations sur les mines

Croissant-Rouge afghan a joué un rôle important dans l'action menée pour localiser les patients et les diriger sur ces centres.

Le Projet d'information sur les mines, qui rassemble les données obtenues sur les blessures par mine dans les centres de traitement du CICR, a été élargi aux structures médicales de Mazar-i-Sharif et Pul-i-Khumri. Ces informations ont été communiquées à d'autres organisations pour les aider à planifier leurs activités futures en matière de déminage.

Le CICR n'aurait pu mener ses activités en Afghanistan sans l'appui du Croissant-Rouge afghan, qui a également réalisé, avec le soutien financier et matériel du CICR, ses propres distributions de secours et projets « vivres contre travail ». Dans le cadre d'un projet délégué par le CICR, la Croix-Rouge néerlandaise a soutenu le programme du Croissant-Rouge afghan en faveur des « marastoons » (foyers accueillant des personnes nécessiteuses); des discussions ont débuté en 1999 en vue de conclure avec la Société nationale un nouvel accord axé sur le renforcement de l'autonomie et la viabilité des « marastoons ».

Le CICR et la Fédération travaillent ensemble pour aider le Croissant-Rouge afghan à développer sa capacité opérationnelle et promouvoir les principes du Mouvement. L'influence croissante des talibans sur la Société nationale a constitué un motif particulier de préoccupation. Après avoir évalué conjointement le soutien apporté aux programmes du Croissant-Rouge afghan, le CICR et la Fédération ont décidé d'adopter une démarche plus selective et de substituer à un appui général et de grande ampleur un soutien directement lié à des programmes et activités spécifiques. À la suite de cette décision, il a fallu reformuler les accords entre le Croissant-Rouge afghan, la Fédération et le CICR.

Afin d'accroître le respect des principes du droit humanitaire à tous les échelons de la société, des présentations du droit et des principes humanitaires ont été faites dans des postes de contrôle, des bases militaires et des écoles et devant les autorités locales, les personnes déplacées, des étudiants ainsi que des commandants et des combattants des deux parties. Des contacts ont été pris avec le ministère de l'Éducation en vue de mettre en place, dans les écoles religieuses, un programme d'enseignement des règles fondamentales du droit humanitaire. Des séances de diffusion ont été tenues dans des écoles coraniques à Kandahar et à Jalalabad ainsi que dans la province de Kaboul. Dans le cadre du projet « Les voix de la guerre », des questionnaires ont été distribués et des entretiens ont eu lieu dans différentes régions du pays afin de donner au public la possibilité d'exprimer une opinion sur les multiples aspects de la guerre. Des contacts ont été maintenus avec les médias et des communiqués de presse ont permis d'informer le public au sujet de questions humanitaires importantes.

collaboration avec les partenaires Croix-Rouge/Croissant-Rouge

diffusion des valeurs humanitaires

EN 1999, LE CICR A :



- visité 8 024 personnes incarcérées dans 78 lieux de détention (4 300 pour la première fois), dont 32 femmes et 306 mineurs, et leur a distribué de la literie, des vêtements et des articles d'hygiène;
- distribué 3 570 messages familiaux à des détenus et en a collecté 6 599 adressés à leur famille;



- collecté, avec le Croissant-Rouge afghan, 8 265 messages Croix-Rouge et en a distribué 5 719 à des membres de familles dispersées par le conflit;

• distribué, à Kaboul, plus de 13 700 tonnes de vivres et 495 tonnes de secours matériels à près de 22 000 familles ayant à leur tête une veuve ou une personne handicapée, ainsi qu'aux orphelinats et autres institutions pourvoyant aux besoins des personnes vulnérables;

• distribué plus de 1 600 tonnes de nourriture et 152 tonnes de secours matériels à plus de 23 000 familles déplacées et rapatriées d'autres régions du pays;

• distribué 153 tonnes de matériaux de construction aux familles sinistrées lors d'un séisme à Wardak;

• remis en valeur, en coopération avec la Société nationale, 102 000 hectares de terres arables, au bénéfice de plus de 113 000 agriculteurs, en réparant des systèmes d'irrigation dans le cadre de projets « vivres contre travail » qui ont employé plus de 29 000 personnes;

• distribué 777 tonnes de nourriture dans le cadre de projets « vivres contre travail » tels que ceux mentionnés ci-dessus;

• distribué plus de 2 100 tonnes de semences et 106 000 jeunes arbres à quelque 45 000 agriculteurs, ainsi que des assortiments de matériel agricole de fabrication locale à environ 20 000 familles;

• fourni à environ 10 000 familles des insecticides et des fongicides pour améliorer le rendement des cultures;

• fourni une assistance (médicaments, équipement, fonds destinés au paiement des salaires et vaccins) à une clinique vétérinaire de la vallée du Panshir, où plus de 7 000 animaux domestiques ont été soignés et 19 000 vaccinés;

• réhabilité un centre de production de vaccins du ministère de l'Agriculture, où ont été produites quelque 8 580 000 doses de vaccins à usage vétérinaire;



• soutenu entièrement les services de chirurgie de 5 hôpitaux où ont été admis plus de 29 000 patients nécessitant une prise en charge chirurgicale (dont plus de 45 % de femmes et d'enfants) et donné environ 142 000 consultations ambulatoires;

• procédé à des distributions ponctuelles de médicaments et de matériel destinés aux services de chirurgie de 10 autres établissements accueillant plus de 23 000 patients hospitalisés (en majorité des blessés de guerre) et donnant plus de 45 000 consultations ambulatoires;

• prodigué des soins à domicile à plus de 400 paraplégiques à Kaboul;



• produit 4 565 prothèses, 5 519 orthèses, 9 016 paires de béquilles ainsi que 855 fauteuils roulants destinés à des amputés et autres personnes handicapées, et appareillé 5 587 nouveaux patients de prothèses ou d'orthèses;





• amélioré la qualité de l'eau ainsi que les conditions d'hygiène de 100 000 personnes à Kaboul en construisant ou réparant plus de 50 puits, 10 000 latrines et 14 conteneurs à ordures, ainsi qu'en organisant des séances d'information pour en expliquer l'utilisation;



- fourni un soutien technique et matériel au Croissant-Rouge afghan dans le cadre de ses activités de diffusion, de recherches et de secourisme;
- soutenu, dans le cadre d'un projet délégué à la Croix-Rouge néerlandaise, le projet du Croissant-Rouge afghan en faveur des «marastoons» (foyers pour personnes nécessiteuses);
- fourni des vivres et du matériel au Croissant-Rouge afghan afin de soutenir ses activités de secours et ses projets «vivres contre travail»;
- soutenu 17 petits projets du Croissant-Rouge afghan destinés à assurer une formation professionnelle à des orphelins et des jeunes soutiens de famille;



- mis en place un programme d'enseignement des principes humanitaires fondamentaux dans les écoles coraniques et animé 6 séances de diffusion des principes humanitaires devant 768 participants;
- conduit 60 séances de diffusion du droit humanitaire, pour 1 260 porteurs d'armes;
- participé au projet «Les voix de la guerre» en réalisant une mission d'évaluation à l'échelon national pour recueillir l'opinion de personnes touchées par la guerre;



- rassemblé des informations relatives aux blessures par mine dans les établissements de santé bénéficiant du soutien du CICR, et communiqué ces informations au Centre d'action antimines de l'OCHA*.

* OCHA: «United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Aid»
– Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.

PAKISTAN

changement de gouvernement

Les sanctions internationales contre le Pakistan ont été maintenues tout au long de l'année 1999, venant exacerber les difficultés politiques et financières du gouvernement de coalition dirigé par la PML*. À Karachi, les tensions entre le «Mutahida Qaummi Movement» et la PML ont à nouveau suscité des violences politiques qui ont fait des morts et causé des arrestations. Dans d'autres régions, les actes de violence sectaire se sont poursuivis, et la situation économique et sociale s'est détériorée. Le 12 octobre, les tensions croissantes entre l'armée et le premier ministre ont culminé par un coup d'État à la faveur duquel les militaires ont pris le pouvoir.

Les échanges de tirs entre le Pakistan et l'Inde, le long de la ligne de contrôle dans l'État du Jammu-et-Cachemire, se sont intensifiés en mai quand des militants se sont emparés de plusieurs positions élevées dans la zone de Kargil. De violents combats ont eu lieu tout au long du mois d'août, provoquant la mort de centaines de combattants et de non-combattants, ainsi que le déplacement de dizaines de milliers de personnes dans la partie du Cachemire administrée par le Pakistan. La majorité de ces personnes ont pu regagner leur foyer avant la fin de l'année. Le CICR a surveillé la situation humanitaire des personnes touchées par les combats et distribué aux familles déplacées une assistance matérielle sous forme de vêtements chauds, d'articles de toilette et de matériel scolaire.

Les tensions avec l'Inde ont redoublé à la fin de l'année lorsqu'un avion indien a été détourné par des pirates de l'air réclamant la libération de militants cachemiris détenus par les autorités indiennes.

Les relations entre le Pakistan et l'Iran sont restées tendues en raison de la situation en Afghanistan. Toutefois, la visite que le nouveau dirigeant pakistanais a effectuée en Iran, en décembre, témoignait de la volonté du nouveau gouvernement de les améliorer.

Pendant la crise de Kargil, le CICR a rempli son rôle d'intermédiaire neutre lors du rapatriement des prisonniers de guerre relâchés par les deux parties et de la restitution de dépouilles mortnelles. Il a aussi rappelé aux parties leurs obligations en vertu du droit international humanitaire.

Le CICR a suivi de près l'évolution de la situation au Pakistan tout au long de l'année. Il a maintenu ses contacts avec des responsables à l'échelon national et dans les provinces pour obtenir l'accès aux personnes détenues en relation avec les tensions politiques et les violences à caractère sectaire. Après avoir obtenu, verbalement, l'autorisation d'entamer des activités relatives à la détention en mars dans le Punjab, le CICR s'est heurté à des difficultés en septembre, lorsque les autorités compétentes se sont montrées réticentes à accepter les modalités habituelles de l'institution en matière de visites.

Tout au long de la période considérée, la délégation au Pakistan a continué à fournir un important appui logistique aux opérations en Afghanistan. Deux avions du CICR ont desservi les principales destinations en Afghanistan, acheminant du matériel médical d'urgence. Ces avions, le seul moyen de transport à l'intérieur du pays, ont permis aux ONG de maintenir leurs programmes.

En coopération avec le Croissant-Rouge du Pakistan, la délégation a continué à donner aux réfugiés au Pakistan la possibilité de rester en contact avec leurs proches en Afghanistan, grâce aux messages Croix-Rouge. Elle a aussi délivré des titres de voyage aux réfugiés afghans se réinstallant dans des pays tiers.

Comme les années précédentes, la délégation s'est employée à encourager le respect du droit humanitaire parmi les membres des forces armées et autres porteurs d'armes. Dans cette optique, elle a poursuivi son programme de conférences sur le droit humanitaire dans les institutions de formation de l'armée et de la police. En juillet, le CICR a été invité à étendre ses activités de formation aux trois armes des forces pakistanaises. Il a ensuite présenté des exposés sur le droit humanitaire et le droit de la guerre en mer

* PML: «Pakistan Muslim League» – Ligue musulmane du Pakistan.

combats au Cachemire

intermédiaire neutre

négocier les visites de détenus

bases logistiques pour les opérations en Afghanistan

liens familiaux

promotion du droit humanitaire

*coopération
au sein du Mouvement*

à des officiers de marine au «Pakistan Navy War College» de Lahore, ainsi qu'à des officiers et des cadets au «Navy Engineering College» et à l'École navale de Karachi. Des exposés ont été faits également dans les écoles de formation d'autres branches des forces armées. En décembre, le CICR a soumis au directeur général de l'instruction militaire des forces armées pakistanaises une proposition complète de coopération élargie, prévoyant l'intégration du droit humanitaire dans les programmes réguliers des institutions d'instruction militaire.

Dans le cadre d'un nouveau programme de diffusion auprès des forces de police, approuvé par les autorités de la province de Punjab, le CICR a présenté des exposés sur le droit humanitaire aux cadets de la police. Il a en outre tenu des ateliers sur le même thème à l'intention des instructeurs et des membres du personnel des écoles de formation de la police.

Afin d'éveiller l'intérêt du grand public pour les enjeux et les problèmes humanitaires, la délégation au Pakistan a pris part au projet «Les voix de la guerre», et organisé une exposition itinérante sur les activités et les principes du CICR. L'exposition était axée sur les guerres indo-pakistanaises de 1948, de 1965 et de 1971.

Le Croissant-Rouge du Pakistan a accueilli à Islamabad une réunion des Sociétés nationales d'Asie du Sud, organisée pour débattre d'un cadre stratégique et des objectifs essentiels pour la région. La réunion a été animée par la Fédération, et le CICR a participé à l'ensemble des séances.

La Fédération et le CICR ont collaboré avec la Société nationale pour évaluer ses capacités en tant qu'institution. Le délégué du CICR chargé de la coopération s'est rendu dans les branches provinciales afin d'évaluer leurs capacités en matière de formation et de gestion.

Le CICR a aussi soutenu les activités de premiers secours de la Société nationale en faisant don d'ambulances et en contribuant à leur entretien.

PROTECTION	315 380
ASSISTANCE	302 810
PRÉVENTION	480 070
COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE	314 348
PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX	416 014
PROGRAMME GÉNÉRAL	549 982
DÉPENSES TOTALES	CHF 2 378 604

EN 1999, LE CICR A:



- enregistré et visité 11 membres des forces armées capturés au cours des combats entre le Pakistan et l'Inde, participé à leur rapatriement, ainsi qu'à celui de 2 dépouilles;



- transmis, avec le Croissant-Rouge du Pakistan, 1107 messages Croix-Rouge échangés entre des réfugiés afghans au Pakistan et leur famille en Afghanistan;
- délivré des titres de voyage à 1 533 réfugiés, afghans pour la plupart, ayant obtenu leur réinstallation dans un pays tiers;



- transféré 14 089 tonnes de secours, de médicaments et d'équipement médical en Afghanistan;
- fourni 510 kg de bâches de plastique, de couvertures et de vêtements à plusieurs centaines de familles déplacées par les combats au Cachemire;



- fait don de 2 ambulances à la Société nationale;
- soutenu 2 cliniques ophtalmologiques mobiles de la Société nationale dispensant des soins dans les zones touchées par les combats;



- présenté, dans les écoles de formation des trois branches de l'armée, 11 exposés sur le droit humanitaire à 1 741 membres des forces armées, dont 500 officiers et cadets de la marine;
- financé la participation d'un officier des forces armées pakistanaises au cours sur le droit de la guerre en mer organisé par l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie);
- organisé 2 ateliers sur le droit humanitaire pour 28 formateurs et instructeurs de la police, et présenté un exposé sur le droit humanitaire à 200 cadets de la police;
- présenté une séance sur le droit humanitaire au Groupe des affaires civiles, nouvellement créé, de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan;
- financé la participation de 2 professeurs et d'un étudiant des facultés de droit pakistanaises à un cours sur le droit humanitaire et le droit des réfugiés, organisé conjointement par le CICR et le HCR à Bangalore (Inde);
- financé la participation d'un juriste de haut rang du ministère des Affaires étrangères à une conférence du CICR à Genève sur les règles coutumières du droit humanitaire;
- mis sur pied une exposition «Les voix de la guerre», qu'ont vue 1 500 personnes.

ASIE DU SUD ET ASIE CENTRALE SRI LANKA

SRI LANKA

PROTECTION 4 847 095

ASSISTANCE 6 727 255

PRÉVENTION 928 616

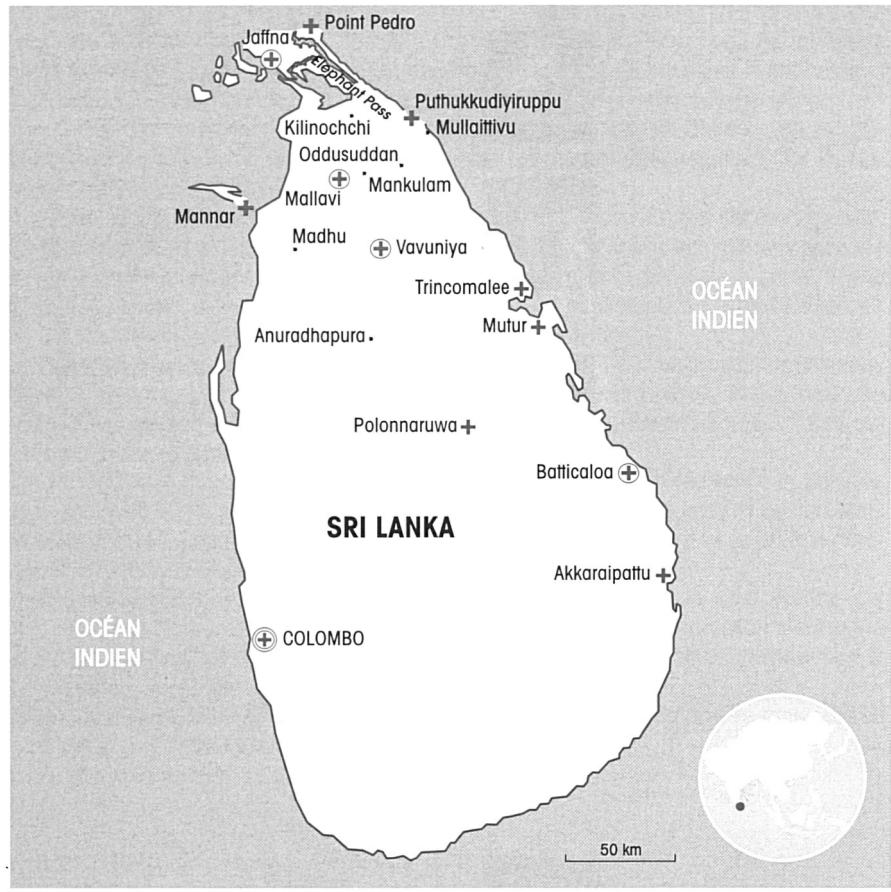
COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE 557 801

PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX 844 151

PROGRAMME GÉNÉRAL 1 361 350

DÉPENSES TOTALES CHF 15 266 268

les élections déclenchent une nouvelle flambée de violence



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR + Bureau CICR/bureau local

Tout au long de l'année 1999, Sri Lanka est resté en proie au conflit interne. De violents combats ont opposé les forces gouvernementales et le LTTE* dans le nord du pays, faisant de nombreuses victimes parmi les combattants. De plus, la montée de la tension politique, liée à la tenue des élections parlementaires et présidentielles, a entraîné des centaines d'incidents violents. Plusieurs personnalités de premier plan ont été assassinées, dont un député du TULF* qui avait joué un rôle essentiel dans les initiatives de paix parrainées par le gouvernement. Au mois d'octobre, il a été annoncé que les élections présidentielles prévues pour 2000 auraient lieu en décembre 1999, avec près d'un an d'avance. Au cours des derniers jours de la campagne présidentielle, deux attentats à la bombe ont fait 35 morts et plus de 200 blessés. L'un des blessés n'était autre que la présidente, qui a été touchée au visage. Le 21 décembre 1999, elle a été réélue pour un nouveau mandat de six ans.

Entre mars et septembre, l'armée sri-lankaise a lancé au nord de Vavuniya, plusieurs opérations successives portant le nom de code «Rana Gosh» (Cri de guerre). Ne rencontrant que très peu de résistance, l'armée s'est emparée de zones étendues, dont le

* LTTE: Tigres de libération de l'Eelam tamoul.

* TULF: «Tamil United Liberation Front».

violentes offensives

site de l'église de Madhu, où des milliers de personnes déplacées vivaient dans des centres de secours ouverts.

En novembre, le LTTE a lancé une grande offensive dans la zone de Vanni, située entre Vavuniya et la péninsule de Jaffna. Sous le nom de code « Unceasing Waves III », cette offensive a permis au LTTE de reprendre la majeure partie des territoires qu'il avait cédé aux forces gouvernementales au cours des deux années précédentes, y compris la ville de Oddusuddan, d'importance stratégique. En décembre, le LTTE a lancé une nouvelle offensive dans la péninsule de Jaffna. Les forces gouvernementales résistant aux assauts du LTTE, les combats – acharnés – se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année autour des bâtiments de l'armée sri-lankaise à Elephant Pass, la bande de terre qui relie l'île à la péninsule de Jaffna.

Les combats très violents de 1999 ont fait de nombreuses victimes dans les rangs des combattants et provoqué d'importants déplacements de population à Vanni. Malgré la concentration de population à proximité des zones de combats, le nombre de victimes civiles est resté assez faible, si l'on excepte plusieurs incidents graves : en septembre, 22 civils ont été tués et 35 blessés à Vanni, lors d'une attaque aérienne de l'armée sri-lankaise qui a touché un marché ; dans le district d'Amprara, dans l'est du pays, 50 civils au moins, dont des femmes et des enfants, ont été tués par le LTTE ; plus tard dans l'année, 37 civils ont été tués, et environ 60 blessés lorsque des obus sont tombés dans l'enceinte de l'église de Madhu. Le CICR a exprimé publiquement sa préoccupation au sujet de l'augmentation marquée du nombre de victimes civiles. Il a immédiatement entrepris des démarches répétées tant auprès du gouvernement que des forces du LTTE pour leur rappeler leur obligation de respecter le droit international humanitaire et d'épargner les civils.

Du fait de l'intensification des combats autour des zones de la région de Vanni sous contrôle du LTTE, il est devenu de plus en plus dangereux pour les civils et le personnel des organisations humanitaires de se déplacer. Fin juin, toutes les livraisons de vivres et de matériel médical à la région ont été bloquées, de même que les déplacements de civils et les évacuations médicales. Agissant en sa qualité d'intermédiaire neutre, le CICR a aidé l'armée sri-lankaise et le LTTE à conclure un accord sur la reprise des déplacements vers la région de Vanni et à partir de celle-ci. C'est ainsi qu'il a pu, en août, escorter à travers les lignes de front des civils, du personnel humanitaire et des convois de vivres affrétés par le gouvernement. Toutefois, ces mouvements ont été interrompus une nouvelle fois par la reprise des affrontements à la fin de l'année, et les lignes sont restées infranchissables de novembre à début décembre, lorsque le CICR a facilité la conclusion d'un accord autorisant leur franchissement à partir de Vavuniya vers la zone de Vanni.

Dans l'est du pays, autour de Batticaloa et de Trincomalee, des affrontements armés intermittents entre l'armée sri-lankaise et le LTTE ont fait des morts et perturbé la sécurité. Plusieurs incidents violents se sont aussi produits entre groupes tamouls dans les districts de Vavuniya et Batticaloa.

La montée de la violence ayant donné lieu à de nombreuses arrestations, les visites des personnes détenues en relation avec le conflit sont restées une priorité pour le CICR. Celui-ci a effectué des démarches, par voies écrite et verbale, auprès des autorités concernées, pour leur rappeler leur obligation de garantir l'intégrité physique et morale de toutes les personnes arrêtées et de respecter leur dignité, que ce soit au moment de l'interrogatoire, pendant leur détention provisoire ou lorsqu'elles purgent leur peine.

Le conflit à Sri Lanka a souvent été qualifié de guerre « sans merci » en raison de la violence des combats et du fait qu'aucune des deux parties n'applique les règles du droit humanitaire en ce qui concerne la capture des prisonniers. Le CICR s'est toujours employé à convaincre tant le LTTE que les forces gouvernementales de respecter leurs obligations humanitaires à l'égard des combattants ennemis hors de combat. À la fin de

affrontements dans l'est

visites de détenus

faciliter le retour des personnes libérées

préserver les contacts familiaux

*isolement et pauvreté
dans la région de Vanni*

*appui aux services
d'appareillage orthopédique*

l'année 1999, le CICR s'est vu accorder l'accès à 11 soldats de l'armée sri-lankaise aux mains du LTTE, et a pu faciliter leur retour de Vanni après leur libération. Des visites de civils et de combattants détenus par le LTTE ont eu lieu tout au long de l'année.

Le CICR s'est attaché, en collaboration étroite avec la Croix-Rouge de Sri Lanka, à encourager le rétablissement des liens familiaux pour les milliers de familles dispersées par les combats. Ces familles, dont la plupart se trouvaient dans la région de Vanni ou dans la péninsule de Jaffna, ont pu communiquer avec leurs proches grâce aux messages Croix-Rouge. Les messages concernant les cas urgents ou particulièrement difficiles ont été transmis par voie électronique pour accélérer leur acheminement. Le CICR a aussi facilité les communications en transportant le courrier entre Jaffna et Colombo pour le compte du service postal de Sri Lanka.

La délégation a continué à faciliter le regroupement des familles dispersées par le conflit et la recherche de personnes dont les parents étaient sans nouvelles. Elle a agi en qualité d'intermédiaire neutre entre le gouvernement et le LTTE au sujet des soldats disparus, et a restitué aux parties respectives les dépouilles de soldats et de combattants du LTTE.

Les programmes de secours du CICR à Sri Lanka ont été axés sur les personnes déplacées à l'intérieur du territoire par les opérations militaires dans la région de Vanni. En plus de pâtir des effets de la violence, les personnes déplacées et les résidents ont été plongés dans la pauvreté par la destruction des systèmes économiques et sociaux de la région. Les mauvaises conditions de vie, les incertitudes en matière d'approvisionnement alimentaire et le manque d'accès à l'eau potable et à des établissements médicaux ont gravement menacé la santé des personnes vivant dans la région. Les populations des districts de l'est – théâtre de combats sporadiques – ont souffert des mêmes problèmes, mais à un degré moindre.

Dans la région de Vanni, le CICR a distribué des matériaux pour la construction d'abris et des ustensiles ménagers à des milliers de familles déplacées, ainsi que des vêtements aux enfants démunis. Le CICR a distribué des semences et mis au point des projets agricoles à petite échelle; il a aussi réparé des pompes et des puits et procédé à des essais de forage afin d'améliorer la qualité de l'eau. Les travaux entrepris dans le cadre d'un projet délégué à la Croix-Rouge autrichienne et destiné à améliorer l'approvisionnement en eau dans les régions de Batticaloa et de Trincomalee, ont été poursuivis. Le CICR a par ailleurs fait office d'intermédiaire neutre dans le cadre d'un projet d'irrigation financé par la Banque mondiale dans les régions de l'est, où il a aussi assuré la surveillance des sites.

Les combats ont fréquemment perturbé les services médicaux, ou empêché les blessés et les malades d'avoir accès à des services en état de fonctionnement. En coopération avec la Croix-Rouge canadienne, le CICR a soutenu les dispensaires et les équipes de santé mobiles de la Croix-Rouge de Sri Lanka, qui ont effectué plus de 20 000 consultations par mois pour fournir des services de santé de base aux populations touchées par le conflit. Il a en outre soutenu une équipe mobile de soins dentaires de la Société nationale à Trincomalee. Un navire du CICR a fait des navettes hebdomadaires pour préserver l'unique liaison indépendante entre Jaffna et le reste de l'île, transportant des patients nécessitant des soins médicaux, ainsi que du personnel médical, enseignant et humanitaire, et des secours.

Le CICR a rénové l'atelier d'appareillage orthopédique de la société « Friend in Need » à Jaffna, et fourni l'aide nécessaire pour préserver la production de membres artificiels dans l'établissement.

La faible proportion des victimes civiles par rapport au nombre de morts dans les rangs des combattants laisse supposer que les forces en présence font quelques efforts pour épargner les civils. Néanmoins, les graves violations qui se sont produites et le petit

*encourager le respect
du droit humanitaire*

*pour la ratification et la mise
en œuvre du droit humanitaire*

*activités conjointes
de la Croix-Rouge*

aide aux victimes des inondations

*appui en matière de gestion
à la Société nationale*

nombre de prisonniers capturés pendant les combats montrent que la connaissance et le respect du droit humanitaire restent limités parmi les combattants. Afin d'encourager l'enseignement systématique du droit humanitaire au sein des forces armées sri-lankaises, le CICR a favorisé la création d'un groupe de travail permanent chargé de promouvoir le droit humanitaire au sein de l'armée. Le groupe, qui comprend des officiers supérieurs, s'est réuni pour la première fois en 1999 et a entamé la rédaction d'un manuel pour la formation des forces armées au droit humanitaire.

Des séances d'information sur le droit humanitaire ont été organisées pour les membres des forces armées et de sécurité de Sri Lanka, ainsi que pour les forces d'opposition, les dirigeants communautaires, les volontaires de la Croix-Rouge et les civils, y compris les personnes déplacées. Le CICR a aussi remis du matériel didactique sur le droit humanitaire aux facultés de droit, et a publié en cinghalais, tamoul et anglais un bulletin bimestriel sur ses activités.

Le CICR a continué à encourager les autorités de Sri Lanka à ratifier et mettre en œuvre les traités de droit humanitaire. Il a financé un colloque réunissant 25 représentants de ministères du gouvernement, afin d'encourager l'adoption d'une loi sur les Conventions de Genève et la création d'une commission nationale chargée d'incorporer le droit humanitaire dans la législation nationale. Pour marquer le 50^e anniversaire des Conventions de Genève, il a financé une campagne médiatique de sensibilisation de l'opinion au droit humanitaire.

Le CICR et la Croix-Rouge de Sri Lanka ont œuvré de concert pour aider les populations touchées par les combats dans le nord et le nord-est du pays. Diverses activités ont été menées conjointement: transport des malades, des blessés de guerre et des dépourvus, fourniture de personnel et de matériel aux dispensaires et octroi d'une assistance aux civils hospitalisés. Le CICR a en outre apporté un soutien financier, matériel et technique aux activités de recherche de personnes, de diffusion et de secourisme de la Société nationale. Avec l'appui du CICR, la Société nationale a conçu et approuvé un plan national de premiers secours. Celui-ci énonce des principes directeurs pour l'ensemble du personnel et des volontaires, afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de leur travail.

La Croix-Rouge de Sri Lanka a assumé le rôle directeur pour la distribution des secours dans les zones des districts du nord et de l'est, victimes d'inondations au début de 1999. Le CICR et la Fédération ont fourni à la Société nationale des contributions en nature pour ses distributions d'assistance matérielle aux victimes.

Le CICR et la Fédération ont conjointement apporté un soutien aux efforts déployés par la Société nationale pour obtenir du ministère de la Justice une proposition de loi sur la Croix-Rouge. Les deux institutions ont en outre aidé la Société nationale à améliorer sa gestion opérationnelle, en concevant des modèles normalisés pour la planification et les rapports et en instaurant des procédures systématiques pour la préparation des rapports.

EN 1999, LE CICR A :



- visité 3 134 personnes détenues par le gouvernement, dont 1 997 pour la première fois, afin d'évaluer la manière dont elles étaient traitées, ainsi que les conditions matérielles et psychologiques de leur détention, et de leur fournir une assistance matérielle de base en fonction des besoins;
- visité 38 détenus aux mains du LTTE;
- organisé et financé 490 visites familiales pour des détenus, et fourni un appui en matière de transport ainsi qu'une aide financière pour le retour dans leur foyer de 197 prisonniers libérés;
- supervisé la libération, sous ses auspices, de 11 personnes détenues par le LTTE;
- recueilli 2 034 messages Croix-Rouge auprès de détenus et remis 1 981 messages familiaux à des détenus;



- agi en qualité d'intermédiaire neutre entre le gouvernement sri-lankais et le LTTE dans les négociations engagées pour permettre le transport, à travers les lignes de front, de civils, de vivres et de matériel médical vers des zones isolées par les combats, et escorté des déplacements à travers les lignes;
- effectué, auprès des parties au conflit, des démarches au sujet des violations du droit humanitaire;



- recueilli 2 368 messages Croix-Rouge et distribué 4 270 messages, échangés entre les membres de familles dispersées par le conflit;
- ouvert 2 650 dossiers de demandes de recherches concernant des personnes dont les familles étaient sans nouvelles;
- résolu 408 cas de recherches, en trouvant la personne recherchée par des proches ou en transmettant des informations sur son sort ou son lieu de séjour;
- transporté les dépouilles de 197 soldats et combattants du LTTE;
- permis le regroupement familial de 84 personnes, dont la plupart ont été escortées hors des zones de conflit jusqu'aux zones où vivaient leurs proches;
- agi en tant qu'intermédiaire neutre entre le gouvernement et le LTTE concernant les informations sur les combattants portés disparus au combat;



- distribué 1 579 tonnes d'assistance matérielle (matériaux pour la construction d'abris et ustensiles ménagers) à 13 000 familles déplacées par les combats dans les régions de Vanni et Vavuniya;
- fourni des vêtements à 2 000 enfants démunis dans la région de Vanni;



- soutenu, dans le cadre d'un projet délégué à la Croix-Rouge canadienne, jusqu'à 6 équipes de santé mobiles de la Croix-Rouge de Sri Lanka, ainsi que 28 centres de soins de santé primaires dans la région de Vanni;
- soutenu 2 équipes de santé mobiles supplémentaires CICR/Société nationale dans l'est du pays;
- soutenu une équipe de santé de la Société nationale à Jaffna, pour dispenser des soins aux rapatriés de la région de Vanni et soigner 350 patients par mois en moyenne;
- aidé l'équipe mobile de soins dentaires de la branche de Trincomalee à dispenser des soins dentaires à 750 personnes par mois en moyenne;
- transporté plus de 1 600 patients ayant besoin de soins médicaux, du matériel médical, ainsi que du personnel médical, enseignant et humanitaire, à bord d'un navire du CICR qui a effectué des navettes hebdomadaires entre Jaffna et le reste de l'île;

ASIE DU SUD ET ASIE CENTRALE SRI LANKA



- fourni le soutien financier et technique, le matériel et l'équipement nécessaires à la poursuite des activités de l'atelier d'appareillage orthopédique de «Friend in Need» à Jaffna, qui a fabriqué 160 prothèses et orthèses;



- dans le cadre d'un programme délégué à la Croix-Rouge autrichienne, construit ou réparé 95 puits et réalisé 39 nouveaux forages afin d'améliorer l'approvisionnement en eau potable pour 3 500 familles à Batticaloa et à Trincomalee;
- réparé des puits tubulaires, réalisé des essais de forage et réparé des pompes à main dans la région de Vanni;



- soutenu, avec la Fédération, les distributions de secours et de matériaux pour abris effectuées par la Société nationale à plus de 17 000 personnes touchées par les inondations;
- apporté un appui financier et matériel aux efforts déployés par la Croix-Rouge de Sri Lanka afin de former 22 formateurs en premiers secours et 407 volontaires, et de délivrer une instruction sur les techniques de formation à 50 autres formateurs;
- traduit et imprimé des publications destinées à être utilisées dans les activités de premiers secours et de diffusion de la Société nationale;
- fourni à la Croix-Rouge de Sri Lanka un équipement de formation, des véhicules et des ordinateurs;



- montré à 27 instructeurs militaires comment enseigner le droit humanitaire;
- organisé un colloque pour les représentants des ministères afin d'encourager la mise en œuvre du droit humanitaire à l'échelon national;
- mené, pendant la période conduisant au 50^e anniversaire des Conventions de Genève, une campagne médiatique pour sensibiliser l'opinion au droit humanitaire;
- organisé 192 séances sur le droit humanitaire pour plus de 11 191 personnes, dont des responsables du gouvernement, du personnel militaire et de sécurité, des membres de groupes d'opposition et des civils, y compris des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

TADJIKISTAN

*le processus de paix**facteurs de déstabilisation*

⊕ Délégation CICR + Présence CICR

Une percée considérable a été réalisée en 1999 dans la mise en œuvre de l'accord de paix de 1997. Les affrontements armés entre le gouvernement et les forces de l'opposition ont cessé, l'intégration des combattants de l'UTO* au sein des forces armées tadjikes a été déclarée achevée, et l'UTO a dissous ses branches armées. En août, la Cour suprême a levé l'interdiction des partis politiques d'opposition, et les membres de l'opposition ont commencé par la suite à occuper des fonctions au gouvernement et dans l'administration. Un grand nombre de membres de l'opposition encore détenus ont bénéficié d'une amnistie. Le gouvernement a organisé, en septembre, un référendum sur des projets d'amendements à la Constitution, et le président sortant a été réélu en novembre pour un mandat de sept ans.

Bien que ces événements aient renforcé la stabilité générale dans le pays, le Tadjikistan est resté en proie à de nombreux problèmes, et la paix est demeurée précaire. Certains groupes armés n'ont pas souhaité s'associer à l'accord de paix. Le désarmement n'a pas été total, notamment dans la vallée de Karategin où, de ce fait, le gouvernement n'était pas entièrement maître de la situation. Dans la haute vallée de Garm, la présence de réfugiés ouzbeks et de combattants actifs dans les zones chevauchant les frontières avec le Kirghizistan et l'Ouzbékistan a compromis davantage encore la

* UTO: «United Tajik Opposition» – Opposition tadjike unifiée.

ASIE DU SUD ET ASIE CENTRALE TADJIKISTAN

stabilité de la région. Des combats ont éclaté dans le sud du Kirghizistan entre l'armée kirghize et des groupes armés ayant des appuis dans la vallée de Karategin au Tadjikistan; des frappes aériennes ouzbèkes contre ces groupes ont touché le territoire tadjik et créé des tensions entre le Tadjikistan et l'Ouzbékistan.

L'économie du Tadjikistan est demeurée déprimée, car une infrastructure défaillante, le manque de ressources, l'omniprésence de la criminalité et de la corruption, la rudesse du climat et la topographie ont fait obstacle à une reprise. Dans des zones touchées par la guerre, ces problèmes ont laissé des groupes de population nombreux, sans possibilité de recouvrer leur autonomie. Le CICR a apporté un appui technique et financier à des programmes d'assistance administrés par des branches de la Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan dans la vallée de Karategin. Il a aussi distribué des vivres et des secours matériels aux victimes des glissements de terrain et d'une épidémie de typhoïde à Garm, et apporté un appui à des projets conduits par des branches de la Société nationale en faveur de groupes vulnérables.

L'accès, depuis Douchanbé, aux zones de la vallée de Karategin, dont les besoins étaient le plus criants, a été bloqué de manière sporadique par les conditions météorologiques et par des épisodes de violence isolés; ceci a contraint les équipes de secours à faire de longs détours par l'Ouzbékistan et le Kirghizistan et a ralenti les opérations humanitaires. Le CICR a constitué un stock de secours afin de pouvoir réagir rapidement au cas où de nouveaux besoins surgiraient dans le sud du Kirghizistan, et il a maintenu ses stocks d'urgence à Khorog et à Garm. La délégation à Douchanbé a aussi fourni un appui logistique aux activités de secours du CICR en Afghanistan et à l'action que la délégation régionale de Tachkent a menée en faveur des personnes touchées par les combats dans le sud du Kirghizistan.

Le programme d'appui du CICR pour les soins aux blessés de guerre a été réduit à la faveur de la baisse d'intensité des hostilités, mais l'institution a continué à fournir du matériel chirurgical aux hôpitaux pour les soins aux blessés encore en traitement. La délégation a aussi réduit ses stocks médicaux d'urgence. Elle a poursuivi ses distributions de matériel médical aux établissements dispensant des soins médicaux de base dans la vallée de Karategin, et étudié les possibilités de transférer le programme à une autre organisation.

Le CICR a terminé ses travaux de réfection du centre d'appareillage orthopédique de Douchanbé, et le personnel du ministère de la Protection sociale a été formé par une équipe comprenant deux techniciens afghans, spécialistes de l'appareillage orthopédique, de la délégation du CICR à Kaboul. La Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan a enregistré les amputés dans tout le pays, et la production de prothèses a débuté en mars. Le projet a été délégué à la Croix-Rouge canadienne, et le centre a rapidement commencé à produire des membres artificiels à un rythme régulier.

Le système de messages Croix-Rouge, administré par la Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan, a continué à offrir aux civils la possibilité de communiquer avec les membres de leur famille à l'étranger, notamment en Afghanistan.

Le CICR a effectué des démarches répétées du CICR auprès des autorités afin d'obtenir l'accès aux personnes privées de liberté en raison du conflit, mais n'a pas obtenu l'autorisation de visiter les détenus selon ses modalités habituelles.

Le réexamen par le Tadjikistan de l'ensemble de sa législation a créé un climat propice à la ratification et la mise en œuvre du droit humanitaire. Grâce à ses contacts avec les ministères concernés et à un séminaire organisé pour leurs représentants, le CICR a largement contribué à la création d'une commission nationale de mise en œuvre du droit international humanitaire. La commission s'est réunie pour la première fois en août 1999. Au mois d'octobre, le Tadjikistan a ratifié le traité d'Ottawa interdisant les

assistance aux groupes vulnérables

logistique des secours

réduction des activités médicales

ouverture d'un centre d'appareillage orthopédique

transmission de messages familiaux

toujours pas de visites de détenus

ratification du traité d'Ottawa

*instruction en droit humanitaire
pour les forces armées
et de sécurité*

*promouvoir le droit humanitaire
dans les milieux universitaires*

*enseigner les valeurs humanitaires
dans les écoles secondaires*

activités au sein du Mouvement

mines antipersonnel, et le président a signé deux décrets sur l'adhésion du Tadjikistan à la Convention de 1976 sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, ainsi qu'à divers protocoles à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques.

Le CICR s'emploie à encourager les forces armées à intégrer l'instruction en matière de droit humanitaire dans les cours de formation de l'armée et de la police. Les délégués du CICR chargés de la diffusion ont ainsi concentré leurs efforts sur l'enseignement du droit humanitaire aux officiers supérieurs, sur la formation des instructeurs afin qu'ils transmettent cette formation aux soldats, et sur la production, à des fins de formation, de publications sur le droit des conflits armés. Ils ont organisé des cours de «formation des formateurs» à l'intention des gardes-frontières russes et de diverses unités des forces armées tadjikes, ouvert des bibliothèques de droit humanitaire dans des unités militaires, et offert une formation et du matériel didactique pour les programmes d'instruction en droit humanitaire nouvellement introduits dans les établissements de formation de la police.

Afin d'encourager l'enseignement du droit humanitaire et la recherche à l'échelon universitaire, le CICR a organisé un séminaire sur l'enseignement de ce droit à l'intention des professeurs de droit pénal. Il a financé la participation d'enseignants des universités et d'étudiants en droit à des colloques, cours et concours de droit humanitaire organisés hors du Tadjikistan. La délégation a contribué à la rédaction de matériel didactique de niveau universitaire à utiliser dans l'enseignement du droit humanitaire.

La campagne destinée à introduire les principes humanitaires dans les programmes des écoles secondaires au Tadjikistan a progressé comme prévu en 1999. Des exemplaires du manuel scolaire «Regarde ce monde avec des yeux rationnels» ont été distribués à des élèves de huitième année, des manuels destinés aux enseignants ont été imprimés et diffusés, des inspecteurs scolaires ont été préparés à former et à superviser des enseignants dans l'utilisation du manuel, et la formation proprement dite a commencé.

La Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan a joué un rôle crucial dans les activités du CICR en matière de recherche de personnes et d'appareillage orthopédique. Afin de renforcer la capacité de fonctionnement autonome de la Société nationale, le CICR a assuré une formation à la diffusion à l'ensemble des collaborateurs et des volontaires, tant au sein des branches qu'au siège national. Des vivres et des secours non alimentaires ont été remis aux branches du Croissant-Rouge dans les zones les plus durement touchées par le conflit, pour leurs activités de secours en faveur des personnes les plus vulnérables.

EN 1999, LE CICR A:



- transmis, avec la Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan, 488 messages Croix-Rouge échangés entre les membres de familles dispersées;



- distribué plus de 2 500 colis de vivres, 31 tonnes de vivres et 13 tonnes de couvertures, bâches de plastique et vêtements usagés à des institutions venant en aide aux groupes vulnérables, ainsi que 3 863 colis de vivres, 22 tonnes de vivres et une tonne d'assistance matérielle, à travers les programmes de la Société nationale en faveur des familles vulnérables dans des zones touchées par le conflit;
- distribué une assistance alimentaire ainsi que des articles d'hygiène et de ménage à 3 500 victimes des glissements de terrain, ainsi qu'une assistance matérielle aux victimes d'une épidémie de typhoïde;



- procédé à des distributions ponctuelles de médicaments et de matériel médical à des hôpitaux pour le traitement de quelque 120 blessés de guerre;
- effectué des distributions régulières de médicaments essentiels et de matériel médical de base à 6 établissements de santé (d'une capacité totale de 240 lits) dispensant des soins aux civils dans les vallées de Karategin et de Tavildara;



- terminé les travaux de réparation au centre orthopédique de Douchanbé et ouvert, dans cette ville, un atelier d'appareillage orthopédique;
- appareillé 188 amputés nouvellement enregistrés, et fabriqué 200 prothèses et 247 paires de béquilles;
- poursuivi un programme de formation à la technologie du polypropylène à l'intention de 10 techniciens et ouvriers orthopédistes;



- financé et organisé 9 séminaires pour des représentants de la Société nationale, afin de leur enseigner comment repérer les patients et les aiguiller sur l'atelier nouvellement ouvert;
- financé et aidé à organiser, dans des branches de la Société nationale, 3 cantines et une boulangerie qui ont nourri 290 personnes vulnérables dans la vallée de Karategin, et mis en place un projet de production de miel afin qu'elles puissent disposer d'un revenu;



- conçu un manuel sur l'intégration du droit international humanitaire dans la législation pénale nationale;
- présenté des exposés sur le droit humanitaire à plus de 900 membres des forces armées et de sécurité;
- produit 46 500 dépliants en langues tadjike et russe sur le comportement au combat;
- formé plus de 120 instructeurs militaires à l'enseignement du droit des conflits armés;
- imprimé 122 000 manuels et 6 000 guides de l'enseignant, qui seront utilisés pour enseigner les principes humanitaires dans les écoles secondaires; distribué 96 200 manuels et 5 500 guides;
- formé 94 formateurs appelés à superviser les enseignants et à leur montrer comment utiliser les manuels destinés aux élèves du secondaire;
- organisé un séminaire sur le droit humanitaire pour 23 enseignants de facultés de droit tadjikes;
- envoyé une équipe de 2 étudiants en droit et un instructeur au concours de Martens en droit international humanitaire à Minsk (Bélarus);
- envoyé 2 professeurs de droit et un instructeur de haut niveau du ministère de la Sécurité suivre les cours de droit humanitaire donnés par le CICR à Moscou;
- envoyé le chef de l'École de journalisme de l'Université russe-tadjike (slave) suivre un cours de droit humanitaire organisé par le CICR à Achkabad (Turkménistan);
- envoyé un étudiant en droit à un cours de droit humanitaire organisé à Varsovie par la Croix-Rouge polonaise;
- envoyé le directeur du Collège militaire supérieur du Tadjikistan suivre un cours de droit humanitaire organisé à San Remo (Italie) par le CICR;
- imprimé 2 000 exemplaires en langue tadjike d'une brochure sur les journalistes et le droit humanitaire.

NEW DELHI

Délégation régionale

(Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives et Népal)

tensions croissantes entre l'Inde et le Pakistan

En 1999, les frictions entre l'Inde et le Pakistan sont restées une source de tension le long de la ligne de contrôle qui divise le Cachemire. Entre mai et juillet, les opérations militaires se sont intensifiées dans le secteur de Kargil, faisant des centaines de victimes civiles et militaires, et entraînant le déplacement de plusieurs milliers de civils. Le CICR a présenté aux autorités indiennes et pakistanaises un mémorandum leur rappelant leur obligation de respecter les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels dans la conduite des opérations. Il a aussi agi en qualité d'intermédiaire neutre, enregistrant et visitant les prisonniers, participant au rapatriement de membres des forces armées capturés au cours des combats entre l'Inde et le Pakistan, et restituant des dépouilles à travers les lignes frontières.

Les relations entre l'Inde et le Pakistan ont connu une nouvelle détérioration en décembre, après le détournement d'un avion de ligne indien par des pirates de l'air exigeant la libération de militants cachemiris détenus par les autorités indiennes. La controverse qui s'est alors engagée sur la responsabilité éventuelle du Pakistan dans cet incident n'a fait qu'exacerber les tensions entre les deux pays.

Au second semestre, les escarmouches opposant des groupes de militants et les forces armées dans l'État du Jammu-et-Cachemire ont pris de l'ampleur, et l'année s'est terminée par plusieurs attaques de militants contre des sites-clés, notamment le bâtiment de l'Assemblée législative à Srinagar. Le CICR, pour sa part, a continué de visiter les personnes détenues en relation avec la situation dans cet État. Après une table ronde, tenue en octobre 1998 avec les autorités indiennes au sujet des activités liées à la détention, le CICR a pu vérifier, en 1999, au moyen des registres des postes de police les transferts qui avaient été effectués. Il a pu aussi assurer un suivi des détenus libérés en leur rendant visite à domicile ou en envoyant des lettres à leur famille. Les équipes chargées des activités liées à la détention ont ainsi suivi la situation des détenus auxquels elles avaient précédemment rendu visite et qui ne se trouvaient plus dans le même lieu de détention. Plus tard dans l'année, le CICR a éprouvé des difficultés à mener au Jammu-et-Cachemire ses activités en matière de détention. Il a de ce fait demandé qu'une nouvelle table ronde soit organisée avec les autorités pour débattre de ces problèmes. À la fin de l'année, cette demande restait en suspens.

Malgré les négociations entre les diverses parties concernées, des actes de violence isolés ont continué à se produire dans les États du nord-est de l'Inde. Le CICR a suivi l'évolution de la situation dans la région et, en janvier, son délégué général a rencontré les représentants de plusieurs ministères afin de discuter des possibilités d'élargir les activités humanitaires dans cette zone. Tout au long de l'année, le CICR s'est employé à renforcer sa coopération avec les branches de la Croix-Rouge dans les États d'Assam et de Nagaland, finançant la mise en place d'un programme de premiers secours par la branche de la Croix-Rouge de l'État d'Assam. Le CICR a aussi présenté des exposés sur le droit humanitaire à des officiers de police dans le Nagaland et le Mizoram, ainsi qu'au personnel militaire de l'Assam.

Dans de vastes zones du Bangladesh, les dévastations causées par les inondations de 1998 ont continué à faire sentir leurs effets, et les pertes de biens et d'emplois qui en ont résulté dans les campagnes ont accéléré la migration vers les centres urbains. L'alliance de l'opposition, dirigée par le «Bangladesh National Party» (Parti national du Bangladesh), a intensifié sa campagne contre le gouvernement de la «Awami League». Des grèves générales et de violents affrontements entre militants de l'opposition et forces de police ont créé un climat d'instabilité.

Dans la région des Chittagong Hill Tracts, un accord de paix, signé en 1997, a mis fin officiellement à vingt années de violence entre l'armée du Bangladesh et le mouvement tribal d'insurrection. La réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du

suivi de la détention au Jammu-et-Cachemire

violences dans le nord-est du pays

troubles politiques au Bangladesh

lents progrès vers la paix dans les Chittagong Hill Tracts

*présence permanente du CICR
au Bangladesh*

montée de l'insurrection au Népal

détenus au Bhoutan

promotion du droit humanitaire

*50^e anniversaire
des Conventions de Genève*

*maintenir le contact
avec les médias*

*diffusion auprès des forces
de police et des forces armées*

territoire et des dizaines de milliers de réfugiés de retour de Tripura a suscité de nombreux litiges concernant les terres, et les tensions entre différents groupes ont régulièrement donné lieu à des violences et à des arrestations. Un conseil régional, présidé par l'ancien chef des rebelles, a été formé en mai.

En mars 1999, le CICR a établi une présence permanente au Bangladesh afin de suivre de près les projets de coopération avec la Société nationale et de surveiller les besoins en assistance humanitaire dans la région des Chittagong Hill Tracts. Avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères, il a ouvert un bureau à Dhaka en juin.

Le CICR et le Croissant-Rouge du Bangladesh ont poursuivi leur campagne de diffusion dans les Chittagong Hill Tracts et organisé, à l'intention des branches de la Société nationale, des ateliers sur la recherche de personnes. Les conseillers juridiques régionaux du CICR ont pris contact avec le ministère des Affaires étrangères concernant la ratification et la mise en œuvre des traités de droit humanitaire.

En mai 1999, le «Nepali Congress Party» (Parti du Congrès népalais) a obtenu la majorité absolue aux élections parlementaires, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de stabilité politique, après une longue succession d'éphémères gouvernements de coalition. Toutefois, la situation économique est restée préoccupante, les indicateurs sociaux du Népal étant parmi les moins bons de l'Asie du Sud. L'insurrection maoïste, dite «guerre des peuples» («jana yudha»), déclarée en 1996, a continué à s'étendre, à partir de la partie centrale de l'ouest du pays, vers d'autres districts, dont des zones proches de Katmandou. En juin 1999, les milieux officiels estimaient à 890 le nombre total de morts. Le CICR ayant obtenu, fin 1998, l'autorisation de visiter les personnes détenues en relation avec l'insurrection, des visites ont été effectuées tout au long de 1999 dans des lieux de détention de l'ouest et du centre du pays. En octobre, il a obtenu l'autorisation d'effectuer aussi des visites dans des postes de police. Celles-ci ont été réalisées conformément à ses modalités habituelles.

Au Bhoutan, le CICR a continué ses visites semestrielles de détenus; ses délégués ont pu voir pour la première fois les détenus à Lodrai, et retourner à Thimpu et Chamgang. En coopération avec la Croix-Rouge du Népal, le CICR a permis à sept Bhoutanaises réfugiées au Népal d'effectuer une visite de 36 heures à leurs maris détenus au Bhoutan. La plupart de ces couples étaient séparés depuis des années.

Le CICR s'emploie à promouvoir les principes du droit humanitaire dans tous les pays de la région. L'Inde a adhéré en 1999 au Protocole IV (relatif aux armes à laser aveuglantes) et au Protocole II modifié (relatif à l'emploi des mines) de la Convention des Nations Unies de 1980 sur certaines armes classiques.

Pendant les préparatifs en vue du 50^e anniversaire des Conventions de Genève, le CICR a fourni aux Sociétés nationales des lignes directrices, du matériel et une aide en matière d'organisation. Dans ce contexte, il a lancé un bulletin mensuel, «ICRC Information», largement diffusé en Inde, au Népal et au Bangladesh. En Inde, le CICR a encouragé le gouvernement à émettre un timbre-poste sur le thème «Même la guerre a des limites», et il a organisé diverses activités à l'intention des médias.

Le bureau de liaison avec les médias de la délégation régionale s'est attaché à encourager les divers moyens d'information pour qu'ils évoquent les questions humanitaires et les activités de la Croix-Rouge. Des exposés sur les mines antipersonnel et d'autres sujets de préoccupation humanitaire ont été faits dans le cadre de cours, de colloques et de séminaires. À Dhaka, un module sur la communication et les médias a été présenté aux branches du Croissant-Rouge du Bangladesh.

Le CICR a continué à faire des exposés sur le droit humanitaire auprès des membres des forces armées et de police en Inde et au Bangladesh, ainsi qu'aux forces armées au Népal. En novembre, les activités du CICR, et notamment la diffusion auprès des forces

*encourager l'étude
du droit humanitaire*

*coopération
avec les Sociétés nationales*

armées, ont fait l'objet d'une présentation à des officiers de l'armée et des responsables politiques au Bhoutan.

La délégation régionale est restée en rapport avec des associations professionnelles de juristes, des universités et des associations académiques, avec lesquelles elle a coopéré à l'organisation de réunions, de colloques et de cours sur l'enseignement du droit humanitaire dans le cadre de programmes universitaires appropriés. Elle a collaboré avec le HCR, la Commission nationale des droits de l'homme et la Société indienne de droit international à la mise sur pied d'un cours d'une année débouchant sur un diplôme en droits de l'homme, droit humanitaire et droit des réfugiés. Ce cours, le premier du genre en Asie du Sud, a été lancé en septembre.

Le CICR a fourni une aide matérielle et technique aux activités de recherches et de diffusion des Sociétés nationales de la région. En Inde, il a coopéré avec la Fédération à l'organisation d'ateliers de préparation aux catastrophes, tenu des séminaires de diffusion et de recherche de personnes, et fourni un financement et des secours pour appuyer les activités des branches de la Croix-Rouge en faveur des personnes touchées par les combats dans l'État du Jammu-et-Cachemire.

EN 1999, LE CICR A:



- visité 1 407 détenus dans 21 lieux de détention dans l'État du Jammu-et-Cachemire et transmis 703 messages Croix-Rouge échangés entre les détenus et leur famille;
- visité 167 détenus dans 3 lieux de détention au Bhoutan, recueilli auprès d'eux 258 messages Croix-Rouge pour les distribuer à leur famille dans des camps de réfugiés au Népal, et organisé des visites familiales auprès des détenus;
- enregistré et visité 441 détenus dans 41 lieux de détention dans l'ouest et le centre du Népal;



- délivré 773 titres de voyage, principalement pour des ressortissants afghans;



- financé et aidé à organiser des ateliers de recherches et des cours pour les Sociétés nationales du Bangladesh et de l'Inde, publié et distribué des dépliants relatifs aux services de recherches, ainsi que des affiches destinées à encourager le recours à ces services;
- organisé à l'échelle des États, avec la Croix-Rouge de l'Inde et la Fédération, 5 ateliers de préparation aux catastrophes;
- fourni 2 ambulances, des secours et un appui financier à la Croix-Rouge de l'Inde pour ses activités en faveur des personnes touchées par les combats le long de la ligne de contrôle;
- soutenu le premier d'une série de trois ateliers de formation aux premiers secours organisé par la branche de la Croix-Rouge d'Assam;
- produit, avec le Croissant-Rouge du Bangladesh, 10 000 dépliants, 2 000 affiches, 40 000 sacs pour articles de secours et autre matériel, à utiliser dans le cadre d'une campagne de diffusion dans la région des Chittagong Hill Tracts;
- organisé, avec le Croissant-Rouge du Bangladesh, un séminaire sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme pour 51 futurs officiers de police;



- présenté 17 exposés sur le droit humanitaire à 2 122 membres des forces armées en Inde, au Bangladesh et au Népal, et 10 exposés à 666 officiers de police en Inde;
- organisé, en coopération avec les Sociétés nationales, des ateliers en Inde, au Bangladesh et au Népal afin de permettre aux représentants de différentes branches de débattre de stratégies de diffusion;
- organisé, en coopération avec le HCR et l'École nationale indienne de droit de l'Université de Bangalore, une session de 10 jours sur le droit humanitaire et le droit des réfugiés pour 27 étudiants de troisième cycle et professeurs de toute l'Asie du Sud;
- organisé, avec la Société indienne de droit international, un séminaire sur le droit humanitaire pour 80 diplomates, responsables du gouvernement et dirigeants locaux, ainsi qu'un colloque sur l'enseignement du droit humanitaire pour 90 professeurs de droit;
- mis sur pied à Meerut (Inde), en collaboration avec le HCR, un programme de formation des enseignants au droit humanitaire et au droit des réfugiés, auquel ont participé environ 25 enseignants du nord de l'Inde, spécialisés dans les questions de défense;
- tenu, avec l'Association des universités indiennes, une réunion de spécialistes des questions de défense, venus de toute l'Inde et appelés à rédiger un manuel de droit humanitaire pour les programmes des études de défense et de stratégie du deuxième cycle universitaire;
- parrainé, avec le «Times of India», un concours pour journalistes sur «la dignité humaine et la guerre»;
- organisé, avec le HCR et le Centre indien pour le droit humanitaire et la recherche, un programme de formation des enseignants à Hyderabad, à l'intention de 24 professeurs de droit d'Inde méridionale.

TACHKENT

Délégation régionale

(Kazakhstan, Kirghizistan,
Ouzbékistan, Turkménistan)

affrontements avec les intégristes

aide aux familles déplacées

*première visite
de détenus*

*encourager la mise en œuvre
des traités de droit humanitaire*

*cours de droit humanitaire
dans les universités*

La situation économique des États d'Asie a continué à se dégrader en 1999, les quatre pays couverts par la délégation de Tachkent subissant une baisse des investissements étrangers et une chute de leurs indicateurs économiques. Le mécontentement grandissant à l'égard des organisations multilatérales régionales est devenu évident quand l'Ouzbékistan s'est retiré du Traité de sécurité de la CEI* et que le Turkménistan a dénoncé l'accord relatif aux déplacements sans visa à l'intérieur de la CEI.

Un attentat à la bombe survenu à Tachkent en février, et attribué à des groupes islamistes, a ravivé les inquiétudes quant à la montée de l'intégrisme en Asie centrale. Les dirigeants des quatre pays couverts par la délégation régionale ont convenu par la suite de prendre des mesures énergiques contre les activités des intégristes. Des combats ont éclaté en août entre l'armée kirghize et un groupe de combattants actifs le long de la frontière entre le sud du Kirghizistan et le Tadjikistan. Les frappes aériennes ouzbèkes contre ces groupes armés ont touché le territoire tadjik, ce qui a entraîné une détérioration des relations entre l'Ouzbékistan et le Tadjikistan³.

Les combats dans le sud du Kirghizistan ont contraint quelque 5 000 personnes à quitter la région de Batken. Le CICR et la Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan ont coopéré pour distribuer des vivres et des articles d'hygiène aux familles déplacées et à celles qui regagnaient leur domicile.

Donnant suite à des informations faisant état d'arrestations liées aux affrontements dans le sud du Kirghizistan, la délégation régionale a pris contact avec les autorités kirghizes pour demander l'autorisation de visiter les personnes détenues en relation avec les combats. Le 22 décembre, la délégation a pu visiter une prison placée sous la responsabilité du ministère de la Sécurité nationale. La visite, qui s'est déroulée conformément aux modalités habituelles de l'institution, était la première du CICR dans un lieu de détention d'un pays couvert par la délégation régionale.

Tout au long de l'année considérée, la délégation régionale de Tachkent a continué à encourager l'incorporation du droit humanitaire dans la législation nationale et à contribuer au développement de l'enseignement des principes et du droit humanitaires dans les institutions nationales. Elle a remis aux gouvernements du Kazakhstan et du Turkménistan des rapports sur le statut du droit humanitaire dans la législation nationale. Au Kirghizistan, la commission nationale de mise en œuvre du droit humanitaire, composée de représentants de différents ministères, s'est réunie pour la première fois, et le CICR a organisé un séminaire de formation pour ses membres. Le Kirghizistan a en outre ratifié les Conventions de Genève et les Protocoles additionnels, auxquels il avait adhéré lors de son accession à l'indépendance. En Ouzbékistan, le CICR a coopéré avec l'Académie du ministère de l'Intérieur, la Société nationale et le Centre national pour les droits de l'homme, à l'organisation d'un séminaire national sur la mise en œuvre du droit humanitaire.

Le personnel du CICR chargé de la diffusion a consulté des facultés de droit, de journalisme et de relations internationales au sujet de l'intégration du droit humanitaire dans leurs programmes de cours. Le CICR a financé la deuxième réunion du Conseil de coordination de l'Asie centrale pour l'enseignement du droit international humanitaire, et a collaboré avec l'Université de la Ruhr à l'organisation d'une conférence sur le même thème. Il a soutenu des travaux de recherche sur le droit humanitaire, financé la participation d'étudiants et de professeurs d'université à des activités touchant le droit humanitaire, et fourni un appui financier et technique à la production de matériel sur ce sujet. Pendant la période considérée, le droit humanitaire a été inclus de manière systématique dans les programmes universitaires des quatre pays couverts par la délégation régionale.

* CEI: Communauté des États indépendants.

³ Voir aussi pp. 174-175.

*enseigner
les principes humanitaires
dans les écoles secondaires*

*incorporer le droit de la guerre à
la formation militaire*

*coopération avec les Sociétés
nationales de la région*

Afin d'inculquer aux jeunes les préoccupations d'ordre humanitaire, le CICR a suivi une stratégie visant à introduire des cours sur les enjeux humanitaires dans les programmes scolaires du secondaire. La délégation régionale de Tachkent a maintenu des contacts pour étudier les possibilités de concevoir des programmes scolaires au Kazakhstan. Au Kirghizistan, le CICR, la Société nationale et le ministère de l'Éducation, ont signé, en novembre, un nouvel accord sur les programmes scolaires. C'est en Ouzbékistan que le programme scolaire du secondaire était le plus avancé; des séminaires ont été organisés pour former des spécialistes en pédagogie appelés à assurer une formation à plus de 12 000 enseignants de fin du secondaire (11^e année). Un manuel pour les étudiants et un guide de l'enseignant sur son utilisation ont été essayés, perfectionnés et publiés en ouzbek, russe et karakalpak, et distribués dans les écoles d'Ouzbékistan. Le CICR, la Société du Croissant-Rouge de l'Ouzbékistan et le ministère de l'Éducation publique ont ainsi atteint les objectifs fixés dans le premier accord, et signé un nouvel accord, en juillet.

Pour favoriser la mise en œuvre du droit humanitaire dans les opérations militaires, la délégation régionale a poursuivi les efforts engagés en vue d'encourager les forces armées de la région à inclure le droit des conflits armés dans leurs programmes d'instruction. En 1999, les ministères de la Défense du Kazakhstan et du Kirghizistan ont institué des programmes complets de formation au droit de la guerre. En Ouzbékistan, le vice-ministre de la Défense a établi un groupe de travail chargé de mettre au point, en coopération avec un spécialiste du CICR, un programme et un manuel de formation sur le droit des conflits armés.

Pour encourager la coopération et mettre en place une démarche régionale en matière d'activités de coopération, le CICR a financé et organisé un atelier de deux jours, avec la Fédération et les présidents des quatre Sociétés nationales. Il a apporté son soutien à des cours de formation régionaux sur la recherche de personnes et la diffusion, organisés à l'intention du personnel et des volontaires des Sociétés nationales des pays de la région. Afin de compléter ses activités auprès des jeunes, la délégation a financé les programmes pour la jeunesse des Sociétés nationales d'Asie centrale. Dans les quatre pays de la région, elle a participé à des conférences de presse marquant le 50^e anniversaire des Conventions de Genève.

EN 1999, LE CICR A:



• signé plusieurs accords sur des projets de coopération avec l'Ouzbékistan et le Kazakhstan, ainsi que des accords-cadres de coopération avec le Turkménistan et le Kirghizistan;

• distribué, avec la Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan, 17 tonnes de colis familiaux et de farine de blé, ainsi que 2 000 couvertures, à quelque 5 000 personnes déplacées et rapatriées dans le sud du Kirghizistan;

• contribué, avec la Croix-Rouge néerlandaise, au financement d'un programme de la Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan pour la réinsertion de jeunes délinquants;

• soutenu le programme des jeunes volontaires de la Société du Croissant-Rouge de l'Ouzbékistan;

• financé un camp d'été pour enfants orphelins et réfugiés et pour coordonnateurs du Croissant-Rouge de la jeunesse au Kirghizistan;

• achevé l'impression de plus de 530 000 exemplaires du manuel pour étudiants «L'homme et la société», et distribué plus de 330 000 exemplaires, ainsi que plus de 15 900 guides de l'enseignant, dans des écoles du pays; organisé 22 séminaires pour expliquer à un millier de spécialistes en pédagogie comment former les enseignants à l'utilisation de ce matériel;

• organisé à Achkabad, en coopération avec l'Institut pour le droit international du maintien de la paix (Université de la Ruhr, à Bochum), une conférence régionale sur l'enseignement du droit international humanitaire, qui a accueilli 22 participants de plus de 15 universités d'Azerbaïdjan et des 5 républiques d'Asie centrale;

• financé la deuxième réunion du Conseil de coordination de l'Asie centrale pour l'enseignement du droit international humanitaire;

• envoyé des représentants d'universités kazakhes, kirghizes et ouzbèkes à un séminaire du CICR à Moscou, destiné aux doyens et titulaires de chaires des facultés de journalisme;

• envoyé des professeurs d'université d'Asie centrale à un cours sur le droit humanitaire organisé par le CICR à Moscou et à un cours sur le droit humanitaire coutumier donné à Genève par la Division juridique du CICR;

• permis à des équipes du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Turkménistan de participer au concours de Martens en droit international humanitaire à Minsk;

• apporté une aide financière au ministère turkmène des Affaires étrangères en vue de la publication de 1 000 exemplaires de la traduction en turkmène des Conventions de Genève;

• financé l'impression de 500 manuels de formation sur le droit de la guerre pour les forces armées kazakhes, et de 500 manuels pour les forces armées kirghizes;

• assuré la formation de l'instructeur chargé du nouveau cours sur le droit de la guerre qui sera donné à la Garde nationale du Kirghizistan, et contribué à la production d'un manuel de formation;

• organisé un cours de formation sur le droit des conflits armés à l'intention des officiers supérieurs des gardes-frontières du Turkménistan;

• organisé une exposition de photographies, «Les voix de la guerre», afin de sensibiliser les médias et le public aux conséquences de la guerre; cette exposition a attiré plus de 14 000 visiteurs au Kazakhstan et au Kirghizistan.



ratification du traité d'Ottawa

fin du rapatriement



La formation d'une coalition entre le Parti du peuple cambodgien et le FUNCINPEC* à la fin de 1998, et la reddition des derniers combattants khmers rouges qui résistaient encore ont ouvert la voie à des progrès notables vers la stabilité au Cambodge en 1999. Il n'y a pas eu d'affrontements armés au cours de l'année considérée. En mai, le Cambodge est devenu le dixième membre de l'ANSEA*, signe de la reconnaissance internationale de la légitimité du nouveau gouvernement. Les discussions sur la nécessité de juger les anciens dirigeants khmers rouges se sont poursuivies tout au long de l'année. Le gouvernement et les Nations Unies n'ont pu s'entendre sur la composition du tribunal, et des controverses très vives, sur le plan international comme à l'intérieur du pays, ont porté sur la question de savoir qui devrait être jugé.

Le Cambodge, l'un des pays au monde les plus infestés de mines, est devenu en 1999 le deuxième pays de l'ANSEA à ratifier le traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel.

Au début de l'année, les 50 000 derniers réfugiés khmers ont été rapatriés de Thaïlande par le HCR, ce qui a mis un terme au rapatriement de ceux qui avaient fui dans ce pays en 1997. Cette opération, qui est largement considérée comme un succès, a

* FUNCINPEC: Front uni pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif.

* ANSEA: Association des nations du Sud-Est asiatique.



faire face à l'héritage de décennies de conflit

ajustement des programmes

accès à de nouvelles zones dans le nord-ouest

soins aux amputés

recherches de parents disparus

collaboration au sein du Mouvement

néanmoins suscité des différends concernant la propriété des terres, et certains rapatriés ont été réinstallés sur des terres qui n'avaient pas été déminées.

Malgré ces avancées majeures vers la stabilité politique, le Cambodge a continué à pâtir des problèmes accumulés pendant des décennies de conflit. L'économie est restée atone, et une partie importante de la population vivait toujours dans la pauvreté. Un programme massif de désarmement a été lancé pendant l'année, avec un succès mitigé, et il était toujours facile de se procurer des armes. Le taux de criminalité est resté élevé, et la corruption a continué à saper les tentatives de développer les secteurs public et privé.

La plupart de ces problèmes, toutefois, ne relèvent pas du mandat du CICR, dont les programmes ont été réduits du fait de la cessation des hostilités. Si les délégués ont continué à effectuer des visites régulières aux détenus relevant du mandat de l'institution, le nombre de ceux-ci a baissé. Du fait de la fin des combats, il n'a plus été nécessaire de soutenir les établissements chirurgicaux et de maintenir des stocks médicaux d'urgence pour le traitement des blessés de guerre. La réduction des programmes s'est traduite par une diminution du nombre des collaborateurs expatriés et locaux.

La reddition des Khmers rouges a ouvert l'accès à des zones qui étaient jusque-là sous leur contrôle dans le nord-ouest du pays. L'accès à ces zones s'est amélioré en 1999, et les équipes du CICR ont surmonté les carences des infrastructures, les mauvaises conditions météorologiques et les contraintes de sécurité liées à la présence de mines pour aller jusqu'à Anlong Veng, et évaluer les besoins en matière de recherche de personnes et de services d'appareillage orthopédique.

Les mines ont continué à faire des blessés, notamment dans le nord, et les services d'appareillage orthopédique sont restés nécessaires pour les dizaines de milliers d'amputés que compte le pays. Les centres d'appareillage orthopédique du CICR à Phnom Penh et Battambang ont fabriqué des prothèses et des orthèses et appareillé des amputés et des victimes de la poliomérite. Ils ont en outre fourni des services à de nombreux amputés du nord qui ont finalement pu avoir accès à des soins. Des missions sur le terrain ont été organisées à partir du centre de Battambang pour effectuer des réparations de prothèses sur place et distribuer des bâquilles et des fauteuils roulants aux amputés et aux victimes de la poliomérite. Des amputés ont été transportés des zones isolées à Battambang afin d'y être appareillés pour la première fois. La fabrique du CICR à Phnom Penh a continué à produire des composants orthopédiques non seulement pour ces deux établissements, mais aussi pour les ateliers d'autres organisations au Cambodge et pour d'autres centres de rééducation dans la région.

L'ouverture du nord-ouest du pays a créé de nouvelles possibilités de retrouver des personnes que leur famille recherchait depuis des années. Les personnes vivant dans ces zones ont pu, après des décennies d'isolement, adresser des messages Croix-Rouge à des proches. En outre, des dossiers de demandes de recherches ont été rouverts lorsque des personnes ont souhaité relancer la recherche de proches.

La délégation a apporté son appui aux activités de recherches et de diffusion de la Croix-Rouge cambodgienne, contribué à l'organisation d'ateliers, et aidé à la préparation de matériel pour les médias ainsi qu'à la planification de manifestations et d'activités. Pour marquer le 50^e anniversaire des Conventions de Genève, le CICR et la Société nationale ont organisé ensemble une manifestation à laquelle ont assisté plus de 100 représentants de gouvernements et autres dirigeants. Le CICR et la Fédération ont collaboré avec la Société nationale à l'élaboration de projets de loi sur la Société nationale et sur l'emblème de la croix rouge.

La délégation a présenté des exposés et fourni du matériel didactique sur le droit humanitaire à la faculté de droit de Phnom Penh. La Société nationale et le CICR ont donné des conférences conjointes, dans tout le pays, devant des responsables du

*mieux faire connaître
les principes humanitaires*

*formation militaire
en droit humanitaire*

*sensibilisation
aux dangers des mines*

gouvernement, des étudiants, des officiers de police, des enseignants et des conseillers de la Croix-Rouge de la jeunesse. De plus, le CICR a publié de la documentation à leur usage.

En coopération avec les Forces armées royales du Cambodge, le CICR a présenté des exposés sur le droit humanitaire à des officiers et des soldats. Il a conçu du matériel didactique à leur intention, et mis sur pied un centre de documentation sur le droit humanitaire au sein de la Direction de l'instruction des forces armées. Pour la première fois, des instructeurs militaires se sont joints aux délégués chargés de la diffusion pour présenter des exposés sur le droit humanitaire à la police militaire.

Si le déminage a considérablement réduit la menace pesant sur les civils dans certaines zones, le Cambodge n'en reste pas moins l'un des pays au monde les plus infestés de mines. Tout au long de l'année, le CICR a maintenu des contacts et soutenu les activités engagées pour faire largement connaître les implications, pour le gouvernement, la législation nationale et le grand public, de la ratification du traité d'Ottawa. Afin de sensibiliser l'opinion, le CICR et la Société nationale ont organisé un marathon Croix-Rouge contre les mines, au cours duquel un ancien démineur, blessé puis amputé, a couru 700 km, soit la longueur du Cambodge, en traversant certaines des régions les plus minées du pays.

EN 1999, LE CICR A:



- visité 42 détenus dans 16 lieux de détention, où il a distribué des couvertures, des articles d'hygiène, des moustiquaires, des vêtements, et du matériel didactique et récréatif, en fonction des besoins;
- mené à bien un programme de traitement de la gale dans trois prisons;
- recueilli 3 834 messages familiaux auprès de détenus, et distribué aux détenus 3 522 messages de leurs proches;



- résolu, en coopération avec la Croix-Rouge cambodgienne, 29 cas de recherches, soit en retrouvant la personne cherchée, soit en transmettant à la famille des informations sur son sort ou son lieu de séjour;
- ouvert 73 dossiers de demandes de recherches de personnes dont les proches étaient sans nouvelles depuis longtemps;
- recueilli auprès de civils 4 119 messages Croix-Rouge à remettre tant au Cambodge qu'à l'étranger, et en a distribué 5 290;



- équipé 991 nouveaux patients de prothèses ou d'orthèses;
- fabriqué 1 553 prothèses, 362 orthèses et 4 710 paires de béquilles;
- fabriqué des composants orthopédiques, dont 1 518 articulations du genou, 9 115 systèmes d'alignement et 1 752 montants d'orthèses;



- apporté un appui matériel et technique à la Société nationale pour l'organisation et l'exécution de ses programmes et activités de diffusion;
- participé, en coopération avec la Société nationale et la Fédération, à la révision des statuts de la Croix-Rouge cambodgienne et à la rédaction de projets de loi sur la Société nationale et l'emblème de la croix rouge;
- organisé, avec la Croix-Rouge cambodgienne et la Fédération, un atelier sur la collecte de fonds et la diffusion pour 23 directeurs de branches de la Société nationale;
- présenté, en coopération avec la Croix-Rouge cambodgienne, 19 sessions sur le droit humanitaire auxquelles ont assisté 1 004 personnes, dont des membres des forces armées, des étudiants en droit, des professeurs d'université, des responsables du gouvernement et des officiers de police;



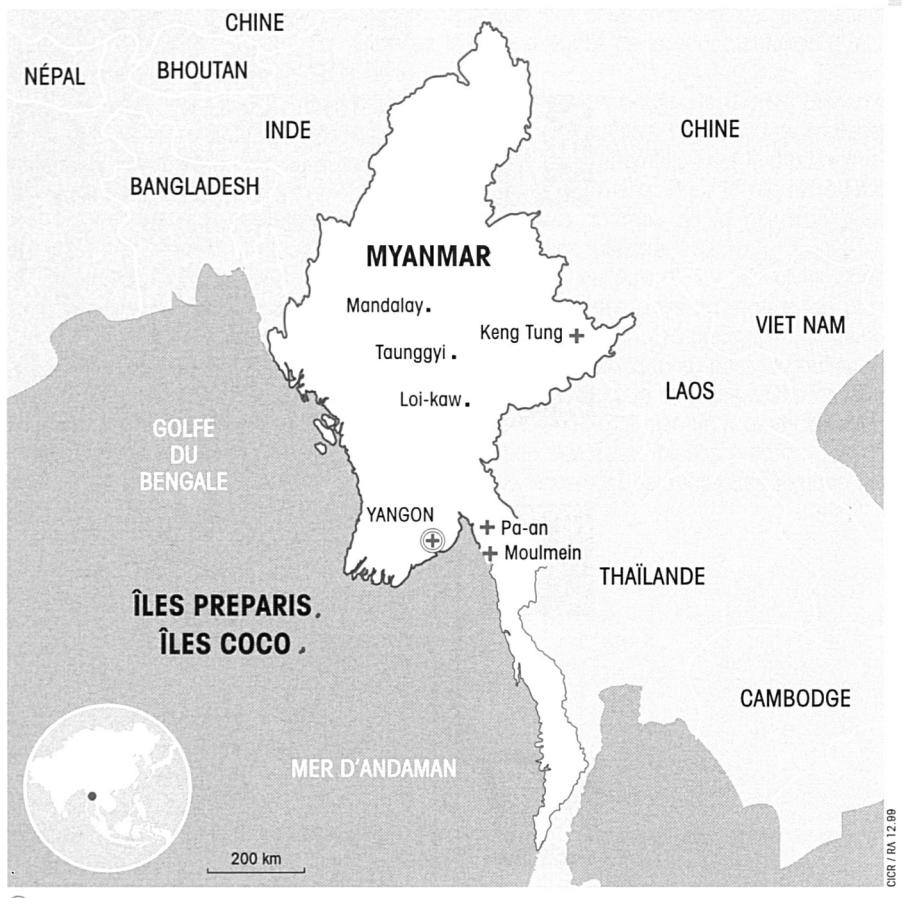
- présenté, avec les Forces armées royales du Cambodge, des exposés et organisé des ateliers sur le droit humanitaire pour plus de 5 500 membres des forces armées;
- conçu et produit un nouveau matériel de formation au droit humanitaire destiné à être utilisé dans les institutions d'instruction militaire;
- organisé, en coopération avec le HCR et les Forces armées royales du Cambodge, un séminaire sur les droits de l'homme et le droit humanitaire pour 51 commandants de l'armée;



- conçu des plans et du matériel pour une campagne de promotion du traité d'Ottawa en 2000, comprenant la production en langue khmère de la vidéo du CICR, «Le traité d'Ottawa: vers un monde sans mines antipersonnel», réalisée en 1999.

le CICR renforce sa présence
au Myanmar

début des visites de prisons



⊕ Délégation CICR + Bureau CICR

Les négociations du gouvernement avec plusieurs groupes ethniques armés ont débouché ces dernières années sur une diminution globale de l'activité militaire dans les zones frontalières. Toutefois, le conflit s'est poursuivi dans certaines régions et, conjugué aux tensions politiques, aux inondations et à la sécheresse auxquelles le Myanmar est sujet, a affaibli l'économie. Il a donc été difficile aux services médicaux et sociaux publics de pourvoir aux besoins des habitants des régions reculées. En octobre 1998, après trois ans d'absence, le CICR est revenu au Myanmar et a ouvert un bureau à Yangon. Début 1999, il a évalué la situation sanitaire dans l'État de Shan et lancé, avec les autorités compétentes, un programme de promotion de la santé. À la mi-1999, il a obtenu l'autorisation d'étendre sa présence à d'autres États frontaliers. Des évaluations ont été effectuées dans deux États – Mon et Kayin – où des bureaux ont été ouverts. En août, le bureau du CICR à Yangon est devenu une délégation indépendante.

En mai, après avoir obtenu verbalement du Conseil national pour la paix et le développement l'autorisation de se rendre dans tous les lieux de détention du pays, le CICR a commencé à visiter les détenus. Après chacune des visites – qui se sont déroulées selon ses modalités habituelles – les constatations et les recommandations des délégués ont été présentées aux autorités compétentes. Des articles de loisirs ont été remis aux détenus, qui ont eu la possibilité d'adresser des messages Croix-Rouge à leur famille.

maintien du contact entre les détenus et leur famille

promotion de la santé dans l'État de Shan

soutien aux centres d'appareillage orthopédique

Les équipes du CICR ont rencontré des milliers de détenus au cours des 25 visites effectuées dans différents lieux de détention de mai à septembre 1999. Les détenus de sécurité ont été enregistrés pour permettre au CICR de suivre leur cas.

Afin de faciliter l'échange de nouvelles entre les détenus et leur famille, le CICR a entrepris, en coopération avec la Croix-Rouge de Myanmar, de mettre sur pied un réseau de transmission de messages Croix-Rouge couvrant tout le pays. Il a en outre financé le transport des membres de familles démunies rendant visite à des détenus de sécurité incarcérés loin de chez eux.

Cinq villages de la municipalité de Mong Pying, dans l'est de l'État de Shan, ont bénéficié d'un projet de promotion de la santé. En avril, le CICR a procédé à une évaluation des besoins et animé, à l'intention du personnel engagé localement, un cours de formation aux méthodes de l'évaluation participative rurale. Il a ensuite encouragé la création de comités de village pour la santé. Le CICR a en outre animé des séances d'éducation à la santé, évalué les systèmes d'approvisionnement en eau et fourni des matériaux pour les améliorer, tout en effectuant les travaux d'entretien et de réparation indispensables dans diverses structures de santé. Il a engagé un programme de formation destiné aux accoucheuses traditionnelles et, en coopération avec la Croix-Rouge de Myanmar, commencé à assurer une formation aux premiers secours à base communautaire.

Afin d'assurer le suivi des activités réalisées au Myanmar entre 1986 et 1995 en matière d'appareillage orthopédique, le CICR a apporté son appui aux ateliers civils de Yangon et de Mandalay. Il a pris en charge les frais liés à l'alimentation, à l'hygiène et au transport des patients. De plus, il a fourni des feuilles de polypropylène et de l'équipement aux centres orthopédiques et animé des séances de formation technique du personnel. Des feuilles de polypropylène ont également été remises à deux centres militaires d'appareillage orthopédique.

EN 1999, LE CICR A:



- visité plus de 26 000 personnes incarcérées dans 18 lieux de détention; 1 245 détenus de sécurité ont été enregistrés et plus de 300 d'entre eux ont été à nouveau visités;



- financé le transport de 155 personnes, dans le cadre des visites familiales aux détenus;



- collecté 199 messages Croix-Rouge auprès de détenus, et remis 63 réponses émanant de proches;

- procédé à une évaluation des besoins en matière de santé dans l'État de Shan et lancé un projet-pilote de promotion de la santé dans la municipalité de Mong Pying, dans l'est de cet État;

- fourni un soutien financier, technique et matériel à deux ateliers civils d'appareillage orthopédique, ainsi qu'un soutien matériel à deux ateliers militaires d'appareillage orthopédique.

BANGKOK

Délégation régionale

(République populaire de Chine,
République de Corée,
République populaire démocratique
de Corée, Japon, Laos, Macao,
Mongolie, Taiwan, Thaïlande, Viet Nam)

suivi des populations civiles

rétablissement des liens familiaux

*aide aux amputés
et aux blessés de guerre*

*mieux faire connaître le droit
et les principes humanitaires*

En 1999, la délégation régionale s'est employée principalement à promouvoir la ratification et la mise en œuvre des traités de droit humanitaire et l'intégration du droit des conflits armés dans les programmes nationaux d'instruction militaire. La coopération avec les Sociétés nationales de la région a essentiellement porté sur le développement de leurs activités de diffusion et de rétablissement des liens familiaux.

Le 20 décembre 1999, Macao a été rétrocédé à la Chine.

Le problème de la péninsule coréenne, qui se pose depuis l'armistice de 1953, est resté sans solution en 1999, les deux parties n'étant pas parvenues à un accord lors des pourparlers de paix de Genève. La tension persistante a une nouvelle fois fait obstacle aux efforts déployés pour résoudre les problèmes des centaines de milliers de Coréens qui sont séparés de leurs proches – dont ils sont souvent sans nouvelles – depuis la fin des combats. Le CICR a maintenu ses contacts avec les autorités et les Sociétés nationales concernées, afin d'encourager la recherche d'une solution humanitaire au problème des familles coréennes dispersées.

Le rapatriement des Khmers qui avaient fui en Thaïlande à la suite des violences de 1997 s'est achevé fin mars 1999⁴, et le CICR a mis un terme à son opération à la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge. La délégation régionale a continué à surveiller la situation des quelque 100 000 réfugiés du Myanmar vivant dans des camps le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, en maintenant des contacts avec les dirigeants des communautés réfugiées, les autorités thaïlandaises et les organisations humanitaires actives dans la zone.

La délégation régionale a continué à collaborer avec les services de recherches des diverses Sociétés nationales de la région et des structures locales de la Croix-Rouge, assurant le suivi de cas individuels lorsque l'intervention du CICR était nécessaire. En tant que bureau chargé de centraliser tous les dossiers de demandes de recherches et informations connexes relatives au Cambodge, elle a coopéré avec les Sociétés nationales concernées afin de localiser les personnes recherchées par leur famille. Un chargé de la liaison sur le terrain est resté en poste à la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge jusqu'à la fin du rapatriement des réfugiés khmers pour superviser un service régulier de messages Croix-Rouge entre les réfugiés en Thaïlande et leur famille au Cambodge. Plus de 2 200 messages ont été échangés entre octobre 1997, date de la mise en place de ce service, et mars 1999.

Dans le cadre d'un programme financé par son Fonds spécial pour les handicapés, le CICR a poursuivi sa coopération avec le gouvernement du Viet Nam en vue d'améliorer la qualité des prothèses et des composants orthopédiques produits au centre d'appareillage orthopédique de Hô Chi Minh-Ville, d'introduire la technologie du CICR en matière de prothèses dans les centres des provinces, et de financer les membres artificiels des amputés démunis ne pouvant prétendre à une aide du gouvernement. Jusqu'au retour des réfugiés khmers au Cambodge, le CICR a fourni du matériel chirurgical et de premiers secours aux établissements médicaux thaïlandais dispensant gratuitement des soins aux réfugiés, et notamment aux victimes de mines.

Le CICR a encouragé la préparation de plans pour la création d'un groupe de travail permanent chargé de coordonner l'enseignement du droit de la guerre au sein des forces armées de Thaïlande et de Mongolie. En Chine et en Thaïlande, il a lancé des activités de «formation des formateurs»; il a organisé le premier atelier sur le droit de la guerre pour des instructeurs des écoles militaires de diverses régions de Chine. Il a aussi organisé, à l'intention d'officiers supérieurs des Forces armées royales de Thaïlande, le premier cours pour instructeurs en la matière. Du matériel didactique a été mis au point et traduit à

⁴ Voir pp. 186-187.

ASIE DU SUD-EST ET EXTRÊME-ORIENT BANGKOK

l'occasion de ces cours et sera utilisé par les formateurs dans le cadre des activités d'instruction qui sont déjà menées au sein des forces armées de Mongolie.

Dans le cadre d'une politique régionale de formation en droit humanitaire, visant à enseigner le droit de la guerre aux forces armées, la délégation régionale a pris part à la planification et à la présentation du séminaire régional de l'ANSEA sur le droit des conflits armés. Des représentants de haut niveau des gouvernements et des forces armées des pays de la région ont participé à ce séminaire, qui était financé par le gouvernement australien. La délégation a aussi lancé un bulletin essentiellement consacré aux activités de formation en droit humanitaire menées par les forces armées de la région. Afin de tirer le meilleur parti des contacts noués à l'occasion du séminaire, la délégation régionale a accueilli la première séance d'information centralisée, organisée à l'intention de tous les officiers d'Asie de l'Est et du Sud-Est dont le CICR avait financé la participation au cours de droit international humanitaire de San Remo (Italie).

Le CICR a continué de s'employer à mieux faire connaître le droit humanitaire et les principes et activités du Mouvement international de la Croix-Rouge dans divers secteurs de la société. En octobre, le délégué régional a fait un exposé sur le droit humanitaire et les principes et activités de la Croix-Rouge devant un groupe de futurs diplomates de la République de Corée. À Taiwan, le rôle du CICR a été présenté aux étudiants du « Foreign Service Institute » de Taipei. Pour la première fois depuis le début des années 90, le CICR a pu reprendre ses exposés sur le droit humanitaire à l'intention des étudiants en droit de la République populaire démocratique de Corée.

Le projet triennal de formation de chargés de la diffusion au sein de la Croix-Rouge chinoise, intitulé « Diffusion Chine 2001 », a progressé comme prévu, et le premier séminaire régional a été tenu en mars dans la province de Hainan. À la fin de l'année, près des deux tiers des branches provinciales de la Croix-Rouge chinoise avaient organisé, de leur propre initiative, des activités de formation pour leur personnel et pour leurs membres, ainsi que de sensibilisation du public.

Suite au retour de Macao sous souveraineté chinoise, la Société de la Croix-Rouge de Macao est devenue une branche de la Croix-Rouge chinoise, dotée d'un statut spécial d'autonomie similaire à celui de la branche de Hong Kong. Les Sociétés de Hong Kong et de Macao participent au projet « Diffusion Chine 2001 ».

La délégation régionale a participé à un cours sur le droit humanitaire organisé par la Société de la Croix-Rouge du Japon. Ce cours était destiné à préparer les participants du Japon et des pays voisins à une mission à l'étranger avec l'une des composantes internationales du Mouvement ou avec la Société de la Croix-Rouge du Japon.

La délégation régionale a participé aux activités que les Sociétés nationales de la région ont organisées pour célébrer le 50^e anniversaire des Conventions de Genève. En Thaïlande, la Société nationale a tenu un colloque sur le droit humanitaire, auquel ont assisté de hauts responsables du gouvernement et des forces armées, ainsi que la princesse héritière, qui est aussi la vice-présidente exécutive de la Croix-Rouge thaïlandaise. La Société de la Croix-Rouge du Japon a invité des représentants du gouvernement, des forces armées et de la Croix-Rouge à une table ronde, à laquelle ont participé des orateurs de renommée internationale. En Mongolie, la Société nationale, le ministère des Affaires étrangères et le CICR ont lancé ensemble la version mongole de « Droit international humanitaire: réponses à vos questions » lors d'une manifestation marquant le 50^e anniversaire des Conventions de Genève. Le vice-président du CICR a assisté aux célébrations du 60^e anniversaire de la Croix-Rouge de Mongolie.

formation à l'échelon régional

enseigner le droit humanitaire aux dirigeants de demain

coopération au sein du Mouvement

50^e anniversaire des Conventions de Genève

EN 1999, LE CICR A:



- transmis 250 messages Croix-Rouge échangés entre des réfugiés khmers le long de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge et leur famille au Cambodge;
- ouvert 3 dossiers de demandes de recherches;



- apporté, au Viet Nam, dans le cadre d'un programme du Fonds spécial en faveur des handicapés, un appui financier et matériel au centre d'appareillage orthopédique de Hô Chi Minh-Ville, qui a appareillé 806 nouveaux patients et fabriqué 1 647 nouvelles prothèses et 172 paires de cannes anglaises;



- fourni un appui matériel et technique aux Sociétés nationales de la région, au titre de l'organisation et de l'exécution de leurs programmes de diffusion, de recherches et de premiers secours;
- aidé la Croix-Rouge chinoise à concevoir, mettre au point et produire du matériel didactique pour le projet triennal national «Diffusion Chine 2001»;
- financé, en coopération avec la Fédération, un camp international de la jeunesse Croix-Rouge, organisé par la Croix-Rouge du Viet Nam pour 270 participants du Viet Nam et d'autres pays de la région;



- donné des conférences sur le droit des conflits armés devant 437 membres des forces armées, formé 85 instructeurs militaires en droit humanitaire et conçu du matériel didactique à l'usage des institutions de formation militaire de divers pays de la région;
- financé la participation d'officiers des forces armées de Thaïlande, de Chine et de Mongolie au cours de droit international humanitaire organisé par l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie);
- lancé un bulletin sur les activités de formation en droit humanitaire entreprises par les forces armées de la région, et diffusé cette publication à ses contacts militaires et gouvernementaux dans toute la région;
- fourni du matériel pédagogique pour des cours de droit humanitaire dans des universités de Thaïlande et du Laos;
- financé la traduction de textes sur le droit humanitaire, ainsi que la traduction en chinois, par l'Institut de droit international de l'Université de Beijing, d'articles tirés de la «Revue internationale de la Croix-Rouge».

DJAKARTA

Délégation régionale
(Brunéi Darussalam,
Indonésie/Timor-Est,
Malaisie et Singapour)

*l'ensemble des Moluques
gagné par la violence
intercommunautaire*

*violences ethniques
au Kalimantan occidental*

conflit séparatiste à Aceh

*aide aux victimes
de la violence à Aceh*

En 1999, des actes de violence intercommunautaire à caractère séparatiste ont secoué les zones de tension de Timor-Est, des Moluques, du Kalimantan occidental et d'Aceh. En Irian Jaya, les rassemblements et manifestations séparatistes ont été pour la plupart pacifiques, mais plusieurs incidents ont rendu la situation précaire. Malgré les troubles, l'Indonésie a organisé pour la première fois, et avec succès, des élections parlementaires multipartites et des élections présidentielles. Peu après, l'Assemblée consultative populaire, à Djakarta, a révoqué le décret proclamant l'intégration de Timor-Est à l'Indonésie et approuvé une proposition d'amnistie pour les prisonniers politiques.

En janvier, des violences ont éclaté entre les communautés musulmane et chrétienne à Ambon. Des flambées de violence ont été enregistrées tout au long de l'année et ont gagné l'ensemble des Moluques, faisant des centaines de morts, causant des destructions massives et contraignant de nombreux habitants à fuir leur foyer. Une équipe de la Croix-Rouge indonésienne, appuyée par le CICR, a surveillé les conditions de vie dans les abris pour personnes déplacées, donné des consultations médicales et distribué des vivres ainsi qu'une aide matérielle de base. Ce programme est arrivé à son terme en juin, mais le CICR n'a pas été en mesure de revenir dans les Moluques et n'a donc pas pu prendre de mesures pour répondre aux besoins créés par la violence croissante dans la région.

Au début de 1999, les migrants de l'île de Madura ont été la cible d'une flambée de violence ethnique au Kalimantan occidental (Bornéo). Les affrontements ont fait de nombreuses victimes, causé des destructions et provoqué le déplacement de milliers de Madurais. Une équipe conjointe Croix-Rouge indonésienne/CICR a fourni des médicaments et des citernes pour les camps de déplacés, et distribué des vêtements, des ustensiles ménagers et des articles de base pour les abris. Face à la dégradation de l'état nutritionnel de la population déplacée, l'équipe de la Croix-Rouge a distribué des vivres pour compléter les rations de riz fournies par le gouvernement, jusqu'à ce que les évaluations fassent apparaître une nette amélioration de la situation.

Les violences persistantes entre le mouvement « Free Aceh » et les forces de sécurité indonésiennes se sont intensifiées en juillet, quand une opération antiséparatiste a été lancée. Le conflit a fait des centaines de morts parmi les civils et a contraint des dizaines de milliers de personnes à fuir temporairement leur foyer. Des poussées de violence ont été enregistrées à la fin de l'année, lorsque les revendications en faveur d'un référendum pour l'indépendance ont pris de l'ampleur.

Le CICR a établi des contacts avec les victimes de la violence et leur famille à Aceh. Le cas échéant, il a effectué des démarches auprès des autorités compétentes au sujet d'allégations de violations du droit international humanitaire. Le CICR a suivi les cas de personnes qui auraient été arrêtées ou auraient disparu, et visité des personnes détenues par les forces armées et de sécurité indonésiennes en relation avec la situation. Il a renforcé les services d'ambulances de la Croix-Rouge indonésienne, et il a aidé à former des équipes locales de la Croix-Rouge administrant les premiers secours et assurant l'évacuation des blessés. Il a fourni du matériel chirurgical pour les soins aux blessés et fait en sorte, avec la Croix-Rouge indonésienne, que les personnes déplacées vivant dans des abris aient accès à de l'eau potable et à des installations sanitaires. Dans le cadre d'un programme conjoint, la Croix-Rouge indonésienne et le CICR ont fourni des colis de vivres et des secours matériels à des personnes vulnérables – veuves, orphelins, handicapés et victimes de violences sexuelles. Le CICR a organisé, pour la première fois à Aceh, des séminaires sur le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme à l'intention du personnel des forces armées.

En janvier, des affrontements entre partisans de l'intégration et groupes indépendantistes ont éclaté à la suite des discussions et déclarations du gouvernement quant à

tension croissante au sujet de l'avenir de Timor-Est

une situation incontrôlable

mesures d'urgence à Timor-Est

PROTECTION

2 118 186

ASSISTANCE

19 889 293

PRÉVENTION

1 082 148

COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE

1 033 644

PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX

1 552 522

PROGRAMME GÉNÉRAL

1 402 546

DÉPENSES TOTALES CHF 27 078 340

l'indépendance éventuelle de Timor-Est. La violence s'est aggravée à l'approche du scrutin organisé sous les auspices des Nations Unies. Le CICR, qui administrait déjà des programmes de protection, de santé et d'approvisionnement en eau et d'assainissement sur le territoire, a suivi de près la montée de la violence. Au cours d'une visite officielle en Indonésie, en février, le président du CICR a discuté avec le président indonésien et les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des préoccupations de l'institution au sujet de la situation à Timor-Est et d'autres questions humanitaires.

À mesure que la tension montait à Timor-Est, le bureau du CICR à Dili a constitué des stocks d'urgence et la délégation à Djakarta s'est efforcée de renforcer les capacités d'intervention d'urgence de la Croix-Rouge indonésienne. En septembre, lorsque les résultats du scrutin ont montré qu'une large majorité de la population était en faveur de l'indépendance, une explosion de violence a contraint presque tous les Timorais de l'Est à fuir leur foyer soit vers des zones isolées à l'intérieur des terres, soit vers Timor-Ouest, ou encore vers d'autres îles de l'archipel indonésien. Une force multinationale de maintien de la paix, l'INTERFET*, a été déployée, et les forces armées indonésiennes se sont retirées de Timor-Est, tandis que l'Assemblée consultative populaire révoquait le décret proclamant l'intégration de Timor-Est à l'Indonésie. Elle a ainsi ouvert la voie à la formation d'un nouvel État indépendant. Xanana Gusmao, dirigeant du Conseil national de la résistance et ancien chef militaire de la force est-timoraise Falintil, a regagné Timor en octobre, et l'ATNUTO* a été instituée afin d'administrer la transition vers l'indépendance.

Le 6 septembre, peu de temps après l'explosion de violence, le bâtiment du CICR à Dili a été attaqué et le personnel expatrié a dû quitter l'île. Le CICR a regagné Dili le 14 septembre. Il a rétabli les services médicaux et chirurgicaux à l'hôpital général de Dili, remis en état le système d'approvisionnement en eau et distribué des vivres et d'autres produits de première nécessité aux habitants qui commençaient à revenir en masse. Il a en outre entrepris des activités de protection comprenant des services de recherches en faveur des familles dispersées. Des centres de secours ont été créés à Darwin⁵ et à Surabaya (Java) pour offrir un appui logistique, et il a été demandé aux Sociétés nationales de détacher du personnel. Plus de 50 expatriés ont été rapidement déployés pour administrer les opérations d'urgence.

Dès que les conditions de sécurité l'ont permis, des bureaux du CICR ont été ouverts à Ainaro et Baucau, et les activités de secours ont été réorientées vers des zones reculées qui ne bénéficiaient pas de l'aide d'autres organisations. En plus de distribuer des vivres, des articles de première nécessité et des matériaux pour la construction d'abris, le CICR a fourni des semences et des outils pour aider les rapatriés à retrouver l'autonomie.

Le CICR a tenu des consultations avec l'INTERFET, puis avec l'ATNUTO, afin de s'assurer que leurs procédures en matière de détention étaient conformes au droit humanitaire. Il a régulièrement visité les détenus placés sous leur autorité, et suivi de près la situation des rapatriés et des détenus libérés. Il a en outre pris contact avec les autorités au sujet d'allégations d'intimidations ou de représailles, et les a encouragées à prendre des mesures pour protéger tous les secteurs de la population.

Immédiatement après les événements dramatiques à Timor-Est, le CICR a engagé à plusieurs reprises avec les autorités indonésiennes un dialogue concernant le respect du droit humanitaire. Des discussions similaires ont eu lieu avec les États qui avaient mis des contingents à la disposition de la force multinationale, et avec des représentants des milices pro-indonésiennes à Timor-Ouest.

* INTERFET: «International Force for East Timor» – Force internationale pour le Timor oriental.

* ATNUTO: Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental.

⁵ Financés et pourvus en personnel par la Croix-Rouge australienne.

rétablissement des liens familiaux

activités conjointes de la Croix-Rouge à Timor-Ouest

diffusion auprès des membres de l'armée et de la police

faire mieux connaître les principes humanitaires dans la société

la situation en Malaisie

Le CICR a mis en place des points de distribution de messages à Timor-Est et à Timor-Ouest, et les noms des personnes auxquelles les messages étaient destinés ont été diffusés par le «World Service» de la BBC. Les équipes de recherches ont enregistré les enfants non accompagnés, dont elles ont activement recherché les parents à Timor-Est et à Timor-Ouest. Sur les milliers de familles dispersées à Timor et dans tout l'archipel, le CICR a réuni celles dont la séparation avait laissé quelques membres dans une situation de grande vulnérabilité. Le CICR a aussi facilité le rapatriement de dépouilles mortnelles.

Alors que la violence se répandait après le scrutin, de nombreux Timorais de l'Est ont fui à Timor-Ouest, où 250 000 personnes ont cherché refuge dans les camps pour déplacés. Il y avait parmi elles à la fois des personnes expulsées de Timor-Est par des milices opposées à l'indépendance, et des habitants qui avaient fui spontanément. Des bureaux ont été ouverts à Atambua et à Kupang pour administrer les opérations conjointes de la Croix-Rouge indonésienne et du CICR en faveur des Timorais de l'Est vivant dans les camps. Les bureaux ont fourni des services de recherches, distribué des articles ménagers essentiels et des matériaux pour la construction d'abris, amélioré les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et ouvert des postes de santé afin de dispenser des soins médicaux de base aux résidents des camps. À la fin de l'année, plus de 100 000 personnes vivaient toujours dans des camps pour déplacés à Timor-Ouest.

Poursuivant son action de promotion de l'enseignement systématique du droit humanitaire dans les programmes de formation des forces armées, le CICR a favorisé la création, en mai, d'un groupe de travail permanent sur le droit des conflits armés au sein des forces armées indonésiennes. Sachant qu'il faut du temps pour obtenir des résultats tangibles, le CICR a intensifié ses efforts dans ce domaine, en faisant des exposés devant des unités de l'armée et de la police chargées du maintien de l'ordre dans l'archipel. Il y avait parmi elles des forces de police envoyées à Timor-Est, des officiers supérieurs de l'armée et des juristes militaires.

La délégation régionale à Djakarta a continué à collaborer avec de nombreux groupes et institutions indonésiens, notamment des membres du ministère de la Justice et des responsables des prisons, afin d'encourager le respect du droit et des principes humanitaires et de mieux faire connaître ses activités.

Pour susciter l'intérêt à l'égard du droit et des principes humanitaires dans les milieux universitaires, la délégation à Djakarta a maintenu des contacts avec des universités de l'archipel, organisant des colloques et des exposés pour les professeurs de droit. En coopération avec le Centre pour l'étude du droit international humanitaire de l'Université de Trisakti, le CICR a organisé une manifestation à l'occasion du 50^e anniversaire des Conventions de Genève, et lancé la publication intitulée «Traditional laws of war in Indonesia» (lois traditionnelles de la guerre en Indonésie). Afin de susciter une prise de conscience plus aiguë des enjeux et des principes humanitaires, le CICR a présenté aux journalistes des exposés consacrés au droit humanitaire, à ses activités et à ses méthodes de travail.

La Malaisie a ratifié le traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel et créé un Comité du droit international au sein de ses forces armées. Le CICR a mené des activités de diffusion dans le pays et coopéré avec le Croissant-Rouge de Malaisie, participant à plusieurs de ses activités.

EN 1999, LE CICR A:



- visité 135 détenus dans 13 lieux de détention sous autorité indonésienne à Timor-Est, ainsi que 47 personnes détenues par les autorités multinationales;
- visité 72 détenus dans 32 lieux de détention en Indonésie;
- organisé, de concert avec la Croix-Rouge indonésienne, des visites familiales auprès de 34 détenus incarcérés en Indonésie loin de leur foyer;
- organisé le transport vers leur domicile de 40 détenus libérés en Indonésie;



- ouvert 37 dossiers de demandes de recherches en Indonésie et 196 dossiers à Timor concernant des personnes dont on était sans nouvelles après leur arrestation;
- distribué, en coopération avec la Croix-Rouge indonésienne, 11 375 des 15 080 messages Croix-Rouge recueillis, et effectué 2 003 appels téléphoniques par liaison satellite pour aider des membres de familles dispersées par la crise à Timor-Est à reprendre contact avec leurs proches;
- enregistré 420 enfants non accompagnés à Timor-Est et à Timor-Ouest, œuvré pour retrouver leur famille et aidé à réunir 68 d'entre eux avec leurs parents;
- réuni 222 familles dispersées par les troubles à Timor-Est;



- distribué, à Timor-Est, 2 346 tonnes de vivres et 768 tonnes d'assistance matérielle à 70 000 personnes à Dili et à 105 000 personnes dans d'autres zones de Timor-Est;
- distribué des outils agricoles et 108,6 tonnes de semences afin d'aider les rapatriés à Timor-Est à retrouver l'autonomie;
- fourni à 451 familles à Timor-Est des matériaux et une assistance technique pour la construction d'abris provisoires;
- distribué, en coopération avec la Croix-Rouge indonésienne, 268 tonnes de vivres et 197 tonnes d'assistance matérielle à plus de 30 000 personnes déplacées par les combats à Ambon et dans le Kalimantan occidental;
- fourni, à Aceh, en coopération avec la Croix-Rouge indonésienne, 51 tonnes de vivres et plus de 3 tonnes d'assistance matérielle à quelque 3 000 personnes vulnérables victimes de la violence;
- distribué, à Timor-Ouest, 279 tonnes de vivres et 282 tonnes de secours matériels d'urgence, tels que bâches de plastique, bâches goudronnées et ustensiles ménagers de base à plus de 150 000 personnes qui avaient fui Timor-Est;

- effectué, avant que la crise n'éclate à Timor-Est, des visites régulières dans 32 villages reculés pour y administrer un traitement de masse contre la gale et les parasites intestinaux, et organisé des séances d'éducation à la santé;
- fourni, après son retour à Dili, les fonds, le personnel et le matériel médical nécessaires pour rétablir et maintenir les services médicaux, chirurgicaux, pédiatriques et d'obstétrique à l'hôpital général de Dili, qui a soigné 969 patients hospitalisés et accueilli 10 891 malades en consultations ambulatoires, et qui sert d'hôpital central pour l'ensemble de Timor-Est;
- réalisé des évaluations sanitaires, fourni du matériel médical à des organisations humanitaires, aux établissements médicaux de l'INTERFET, à des dispensaires et des cliniques mobiles proposant des soins médicaux après la crise à Timor-Est, et procédé à 15 évacuations médicales à partir de zones isolées;
- établi, en coopération avec la Croix-Rouge indonésienne, 12 postes de santé dans des camps pour personnes déplacées à Timor-Ouest, qui ont dispensé des soins médicaux de base à 200 personnes par jour;



- amélioré, avant la crise, les systèmes d'approvisionnement en eau pour plus de 4 000 personnes à Timor-Est;
- fourni le personnel, les fonds et les matériaux nécessaires pour remettre en état le système d'approvisionnement en eau de Dili après la crise, et pris en charge les salaires de 32 employés des services de l'eau de Dili;
- livré, en coopération avec la Croix-Rouge indonésienne, des citerne et construit des latrines rudimentaires dans les camps pour personnes déplacées à Aceh;



- fourni un appui financier, matériel et technique à la Croix-Rouge indonésienne pour ses programmes de soins aux personnes blessées dans les situations de violence;
- présenté des exposés sur le droit humanitaire, les principes de la Croix-Rouge et le rôle de la Société nationale au cours d'un atelier de 10 jours de «formation des formateurs» de la Croix-Rouge indonésienne consacré à la préparation aux catastrophes, ainsi que lors d'un séminaire de trois jours de la Société nationale, organisé à Bandung pour 300 membres de la Croix-Rouge de la jeunesse;
- préparé, en coopération avec la Fédération et le Croissant-Rouge de Malaisie, la mise en œuvre du projet pédagogique pour adolescents «Explorons le droit humanitaire»;
- apporté son appui et participé aux activités des branches de la Croix-Rouge indonésienne sur le respect de l'emblème, auprès de 30 étudiants et volontaires de la Croix-Rouge à Manado, et 150 universitaires et responsables locaux à Yogyakarta;





- présenté les principes de la Croix-Rouge et le droit humanitaire à des membres des forces armées indonésiennes, dont 1 200 soldats et 60 officiers à Aceh, et à 373 membres des brigades mobiles d'Aceh et de Timor-Est;
- présenté des exposés sur le droit humanitaire à des membres des forces de police indonésiennes, et animé des séances de formation pour 900 policiers dans l'ouest de Java, ainsi que pour 1 350 policiers qui allaient être déployés à Timor-Est;
- organisé un cours de droit humanitaire de deux semaines pour 48 juristes militaires et officiers supérieurs de l'ensemble des dix commandements militaires indonésiens (KODAM), de la force spéciale (KOPASSUS), du commandement des réserves militaires stratégiques (KO STRAD) et de troupes opérationnelles; organisé en outre un séminaire à l'intention de 81 juristes et officiers administratifs de l'armée de l'air;
- organisé, en coopération avec l'université de Syiah Kuala, un séminaire d'une semaine sur le droit humanitaire à l'intention de 55 enseignants des facultés de droit d'Aceh et d'autres participants de la Croix-Rouge indonésienne, du commandement militaire, de la police municipale et de la «Legal Aid Foundation»;
- organisé un cours avancé en droit humanitaire pour des professeurs d'université, au Centre pour l'étude du droit international humanitaire de l'Université de Trisakti, et assuré une formation avancée en droit humanitaire dans plusieurs universités, pour des professeurs de Sumatra, Java, Kalimantan et des régions orientales de l'Indonésie;
- organisé, avec l'université de Syiah Kuala et l'Association indonésienne des journalistes, un séminaire sur la protection offerte par le droit humanitaire aux journalistes, qui a réuni plus de 50 participants de domaines apparentés;
- organisé, avec l'Institut de la presse Dr Soetomo, un débat de spécialistes sur le même sujet pour 106 participants;
- organisé un cours sur le droit humanitaire pour 36 officiers des forces armées malaises;



- apporté son soutien et participé à une conférence régionale sur les mines antipersonnel tenue à Bali; organisée par la campagne internationale pour l'interdiction totale des mines antipersonnel, la conférence a réuni 35 participants de 15 pays;
- financé une exposition sur les mines antipersonnel à Denpasar.

MANILLE

Délégation régionale

(Australie, États fédérés de Micronésie, Fidji, îles Marshall, îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, États autonomes, territoires et colonies du Pacifique)

assistance aux personnes déplacées à Mindanao

protection des civils dans les zones de combats

visites de détenus aux Philippines

Violence entre communautés dans les îles Salomon

plus de 10 000 déplacés par la violence

En 1999, les Philippines ont continué à souffrir des conséquences de la récession économique qui a frappé de nombreux pays d'Asie en 1997. Un taux de chômage élevé et une croissance démographique rapide ont cumulé leurs effets pour précipiter un nombre croissant de personnes dans la pauvreté. Le gouvernement a réagi à la montée de la criminalité par une politique de répression qui, si elle a réussi à réduire le taux de banditisme, a surchargé les systèmes pénitentiaire et judiciaire du pays.

Le gouvernement philippin a continué à mener deux luttes armées distinctes : d'une part la campagne contre la NPA*, d'obéissance communiste, et d'autre part le conflit avec le MILF* à Mindanao. En avril, le CICR a agi en sa qualité d'intermédiaire neutre lorsque la NPA a relâché cinq soldats et officiers de police philippins. Les pourparlers de paix officiels entre le gouvernement, la NPA et les partis politiques proches de ce mouvement ont été rompus en juin. Plus tard dans l'année, la NPA a de nouveau capturé un officier de l'armée et un officier de police, ce qui a suscité un regain de tension.

En janvier, de violents combats opposant les forces armées des Philippines et le MILF aux alentours du camp Omar du MILF ont causé le déplacement temporaire de quelque 50 000 personnes. Le CICR et la Croix-Rouge philippine ont fourni des vivres aux familles dans les centres d'évacuation. Les affrontements entre les forces armées et le MILF se sont poursuivis de manière sporadique jusqu'à la fin de l'année, ce qui a conduit la Croix-Rouge à maintenir les distributions de secours conjointes aux familles temporairement déplacées.

Dans les zones où les hostilités ont redoublé d'intensité, le CICR est resté en relation avec les forces armées et les groupes politiques liés à la NPA et au MILF, afin d'encourager l'application sans conditions des principes humanitaires et de favoriser le respect de la population civile.

Le CICR a poursuivi ses visites aux personnes détenues en relation avec les deux conflits. Les constatations que le CICR a faites dans les divers lieux de détention ont continué à faire l'objet d'un dialogue de fond avec les autorités compétentes au sein du gouvernement philippin.

Dans les îles Salomon, les différends touchant aux droits traditionnels à la terre ont été exacerbés par la récession économique et ont provoqué des troubles à Guadalcanal. En avril, la violence a éclaté entre les autochtones de Guadalcanal (les Gwale) et la population origininaire de Malaita. Le gouvernement a proclamé l'état d'urgence le 15 juin. L'Armée révolutionnaire de Guadalcanal, nouvellement formée, a pris le contrôle de l'ensemble de la province, à l'exception de la capitale, Honiara. Au mois d'août, une tentative de médiation du Commonwealth a abouti à la signature d'un accord de paix, et la violence intercommunautaire s'est apaisée. L'état d'urgence a été levé et le calme a régné jusqu'à la fin de l'année.

Les troubles ont poussé quelque 10 000 Malaitais à fuir Guadalcanal pour Malaita, tandis que plusieurs milliers de Gwale ont fui Honiara vers des zones excentrées. En juin, le CICR et la Croix-Rouge des îles Salomon ont administré six centres d'accueil et aidé quelque 8 000 personnes à quitter Guadalcanal en bateau, après leur avoir remis des vivres. Le CICR a agi en qualité d'intermédiaire neutre dans les négociations engagées pour assurer l'acheminement de matériel médical aux postes de santé excentrés, dont l'approvisionnement avait été interrompu par les troubles, et il a escorté les livraisons à travers les lignes de combat. En juillet et au début du mois d'août, des vivres, des semences, des outils et du savon ont été distribués, dans le cadre de l'opération de secours conjointe de la Croix-Rouge, aux familles qui s'étaient réfugiées à Malaita. Peu après, des distributions similaires ont été faites aux personnes qui avaient fui Honiara pour la province de Guadalcanal.

* NPA: «New People's Army» – Nouvelle armée du peuple.

* MILF: «Moro Islamic Liberation Front» – Front islamique moro de libération.

Fin juin, le CICR a commencé à visiter les personnes détenues à Honiara en relation avec les événements. Au cours des mois suivants, il a reçu des autorités des notifications systématiques des arrestations et effectué des visites régulières dans les lieux de détention, selon ses modalités habituelles.

Des ressources limitées, les obstacles aux échanges commerciaux et la discorde interne ont continué à saper les économies de plusieurs îles du Pacifique. À Fidji, Samoa et Vanuatu, les rivalités ethniques et tribales ont refait surface et menacé la stabilité. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, le processus de paix a progressé lentement et une stabilité fragile a été préservée.

La Croix-Rouge australienne a rapidement fourni du personnel et des locaux pour la base logistique du CICR à Darwin, qui a soutenu les opérations de secours de l'institution à Timor-Est.

Dans l'ensemble de la région, le CICR a continué à promouvoir le droit et les principes humanitaires parmi les membres des forces armées et autres porteurs d'armes, à encourager la ratification et la mise en œuvre des traités de droit humanitaire, et à mieux faire connaître les principes humanitaires à tous les échelons de la société. Le bureau du CICR à Sydney a encouragé la mise en œuvre du droit humanitaire dans les États insulaires du Pacifique, et a gardé le contact avec des représentants des milieux gouvernementaux, universitaires et des Sociétés nationales afin de discuter des besoins humanitaires dans la région. Le CICR a organisé et financé, en collaboration avec le gouvernement australien, un séminaire sur le droit des conflits armés, qui s'est tenu dans le cadre du Forum régional de l'ANSEA*.

Aux Philippines et dans les îles Salomon, le CICR a donné des conférences sur le droit humanitaire à l'intention des forces armées et de sécurité, ainsi que de membres de groupes de l'opposition armée.

*instabilité
dans les îles du Pacifique*

*soutien logistique
aux opérations à Timor-Est*

*activités de prévention
et de diffusion*

* ANSEA: Association des nations du Sud-Est asiatique.

EN 1999, LE CICR A:



- visité 357 détenus dans 91 lieux de détention aux Philippines;
- financé 122 visites familiales auprès de personnes détenues loin de leur foyer;
- visité 43 personnes détenues dans les îles Salomon en relation avec les troubles;



- fourni, en coopération avec la Croix-Rouge philippine, 356 tonnes de vivres et plus de 11 tonnes d'assistance matérielle aux familles déplacées par les combats à Mindanao;
- fourni, en coopération avec la Croix-Rouge des îles Salomon, un moyen de transport à 8 000 personnes quittant Guadalcanal pour Malaita, et plus de 260 tonnes de vivres et 17 tonnes d'assistance matérielle (bâches goudronnées, savon et matériel de plantation et de pêche) à plus de 3 300 familles déplacées par les troubles à Guadalcanal;



- fourni, aux Philippines, une assistance ponctuelle sous forme de médicaments et de matériel chirurgical pour soigner 80 personnes blessées lors d'incidents isolés;



- hébergé, avec la Croix-Rouge philippine, 7 jeunes volontaires de la Croix-Rouge de Hong Kong venus aux Philippines pour s'entretenir avec la population de Mindanao, dans le cadre du projet «Les Voix de la guerre»;
- financé l'impression de 40 000 brochures à utiliser dans le cadre des activités de diffusion de la Croix-Rouge philippine, et pris en charge le salaire d'un chargé de la diffusion employé par la Société nationale.



- organisé et financé, avec le gouvernement australien, le séminaire du Forum régional de l'ANSEA sur le droit des conflits armés, pendant lequel des instructeurs militaires et de hauts responsables des gouvernements de 20 pays ont participé à trois jours de formation consacrés à diverses questions de droit humanitaire et aux méthodes de formation;
- présenté des exposés sur le droit humanitaire à plus de 500 membres des forces armées philippines, et financé la production de matériel de formation destiné au groupe de travail des forces armées sur le droit humanitaire;
- organisé des séances de diffusion pour plus de 700 membres de groupes armés aux Philippines et dans les îles Salomon;
- tenu des séances sur le mandat et les activités du CICR pour le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge philippine, ainsi que des dirigeants locaux;
- organisé une séance sur les activités de détention du CICR à l'intention de 40 surveillants de prison du Bureau philippin de l'administration pénitentiaire et de la pénologie;
- organisé un séminaire pour des responsables du gouvernement à Honiara, afin d'encourager l'adoption de mesures nationales de mise en œuvre du droit humanitaire;
- organisé en Papouasie-Nouvelle-Guinée 2 cours sur le droit humanitaire et la Croix-Rouge pour 50 membres des forces de police;
- organisé à Fidji un cours de droit humanitaire pour 25 membres des forces de police, et un autre pour 25 membres de l'armée;
- organisé, avec la Croix-Rouge australienne, un séminaire à l'intention de représentants des médias, afin de présenter des questions touchant la couverture médiatique et l'action humanitaire.